

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU TRAITEMENT
DES DÉCHETS
MÉNAGERS**

2020



60, rue Mirabeau Prolongée
CS 10 014
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél : 03 21 74 35 99
Fax : 03 21 74 35 23



Sommaire



Présentation du SYMEVAD



Equipements existants et en projet



Bilan technique et tonnages



Prévention



Bilan financier

Présentation du SYMEVAD



Le **SYMEVAD** a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006. Il regroupe Douaisis Agglomération, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et la Communauté de communes OSARTIS qui ont transféré leurs compétences traitement des déchets ménagers et assimilés au **SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets** au 1er janvier 2007.

Au 1^{er} janvier 2014, les Communautés de Communes Osartis et Marquion ont fusionné pour donner naissance à la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION.

La compétence traitement du secteur « ex CC Marquion » a été transférée au SYMEVAD au 1^{er} janvier 2018, représentant 11 448 habitants supplémentaires

La compétence « haut de quai » des déchèteries de Douaisis Agglo a été transférée au SYMEVAD le 1^{er} avril 2018.

Le SYMEVAD, fort de ses 98 communes et de ses 320 795 habitants, a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et moderne de prévention, de valorisation et de traitement des déchets ménagers.

Le SYMEVAD mutualise et construit de nouveaux équipements de valorisation des déchets tout en mutualisant les coûts. Ce regroupement des moyens et des énergies permet au Syndicat de mettre en place un dispositif complet et performant visant à une valorisation maximale des déchets tout en intégrant une démarche volontariste au niveau Haute Qualité Environnementale et du Développement Durable.



Population SYMEVAD AU 01/01/2020	
Douaisis-Agglo	151 314
CAHC	126 796
Osartis-Marquion	42 685
Total SYMEVAD	320 795

Compétence et activités principales du SYMEVAD

Le SYMEVAD exerce une compétence unique à savoir le traitement des déchets ménagers en lieu et place des agglomérations membres.



Activités principales



La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.



L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le développement et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.



La réduction des déchets à la source par la prévention de la production des déchets.

Composition et fonctionnement institutionnel

Deux grandes instances rythment la vie du Syndicat : le Comité Syndical et le bureau Syndical présidés par Christian MUSIAL.



Monsieur Christian MUSIAL a été élu Président du SYMEVAD le 23 septembre 2020.

Il est 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, délégué à la transition écologique.

Il est Maire de la ville de Leforest.

Comité Syndical

- 52 membres : 26 titulaires, 26 suppléants.
- Il prend les décisions principales et fondatrices du SYMEVAD.
- 4 Comités syndicaux ont eu lieu en 2020.
- 49 Délibérations actées sur l'exercice 2020.

Bureau Syndical

- 8 membres : le Président + 7 Vice-Présidents.
- Il prend les décisions relatives au fonctionnement du SYMEVAD pour lesquels il a reçu délégation et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical
- 6 Bureaux Syndicaux ont eu lieu en 2020.
- 10 Décisions du bureau ont été actées en 2020.

Evolutions 2020

Départ le 31 juillet de Carolynne DEBRUYNE
Directrice Générale Adjointe des Services

Départ le 06 mai de Christophe MEZIERES
Directeur Général des Services

Arrivée le 1er octobre de Sébastien CHAPELET
Directeur Général des Services

le 23 septembre fin du mandat de Monsieur
VANDEWOESTYNE après 14 années en tant
que Président du SYMEVAD

Gestion de la crise sanitaire : ouverture des
déchèteries sur rendez-vous, mise en place
du télétravail, arrêt des animations et des
visites pédagogiques.

L'équipe administrative et technique

Missions des services

→ **Le service Exploitation** gère le suivi de l'ensemble des équipements de traitement existants, contrôle l'exécution des contrats de prestation et fait les déclarations auprès des organismes agréés.

→ **Le service Déchèteries** gère l'activité du « haut de quai » des déchèteries du Douaisis Agglo et en particulier la gestion des personnels en régie

→ **Le service Développement** pilote la création des nouveaux outils de traitement et de valorisation des déchets du SYMEVAD.

→ **Le service Prévention des Déchets** est chargé d'élaborer et de coordonner l'ensemble des opérations prévues dans le PLPDMA* 2020-2025.

→ **Le service Juridique** a en charge la gestion administrative, à savoir la passation et le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs et des documents de travail des élus.

→ **Le service Comptabilité** se charge du suivi et du respect du budget voté par le Comité Syndical, il mandate les factures, émet les titres, établit les payes...

→ **Le service Communication** réalise les opérations de communication du Syndicat.

→ **Le service Intendance** se charge de la gestion du petit matériel ainsi que de l'entretien des locaux du SYMEVAD et du centre de tri.

*PLPDMA = programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Equipements existants

Le SYMEVAD a su se doter en seulement 10 ans, de nouvelles usines modernes et performantes, tout en étant vigilant à leur dimensionnement pour ne pas hypothéquer la démarche de prévention des déchets.





Le centre de tri

Il a été créé en 2011 et est implanté sur le site du siège administratif du SYMEVAD à Evin-Malmaison.

Il traite la totalité du gisement du SYMEVAD ainsi qu'une partie des emballages du SMAV et de la CCPC.

L'équipement est dimensionné pour pouvoir traiter un maximum de 30 000 tonnes par an.

En 2020 le centre de tri a reçu 24 243 tonnes de déchets.

Différents objectifs ont été recherchés lors de la construction du projet :

- ✓ Démarche Haute Qualité Environnementale,
- ✓ Label Bâtiment Basse Consommation énergétique (BBC),
- ✓ Mise en œuvre d'un pavillon de la communication et d'un parcours pédagogique permettant de sensibiliser du public, notamment scolaire,
- ✓ Propreté du site,
- ✓ Confort des postes de travail,
- ✓ Performance et automatisation du process,
- ✓ Coût de tri optimisé et maîtrisé.

2020

* nombre d'équivalents temps plein = 35
dont 21 CDI et 14 interims d insertion
65 personnes ont travaillé sur le site

24 243 tonnes entrantes dont
19 531 tonnes issues des collectes sélectives du SYMEVAD
1 100 tonnes de cartons déchèteries cartons commerçants SYMEVAD
2 097 tonnes de collecte selective CCPC
1 515 tonnes de collecte selective SMAV

15 923 tonnes valorisées pour le SYMEVAD
22.25 % erreur de tri des habitants
2.27 % refus de tri process

Production photovoltaïque :
356 606 kwh

nombre de visiteurs du circuit de visite :
1 381 visiteurs (de janvier à Avril)

Le centre de valorisation organique de Vitry-en-Artois.

Le 18 mars 2018, le SYMEVAD a mis en service une nouvelle unité de traitement de déchets ménagers : le Centre de Valorisation Organique (CVO) des végétaux. Implantée sur la commune de Vitry en Artois, sur la friche d'une ancienne piste d'aviation allemande de la seconde guerre mondiale, cette unité vient en remplacement du centre de compostage de Sin le Noble devenu obsolète.

Le CVO de Vitry en Artois dispose d'une capacité de traitement de 32 000 tonnes par an de végétaux issus des jardins des habitants du SYMEVAD. Cette unité produit à la fois du compost normé NFU 44 051, utilisé sous forme d'amendement organique par les agriculteurs locaux et du bois pouvant être valorisé sous forme de bois énergie dans des chaufferies biomasses ou sous forme de paillage utilisé par les services techniques des communes membres du SYMEVAD.

Le site a une surface de 4,7 ha.

Il s'agit d'une reconversion exemplaire pour une friche :

- Béton de l'ancienne piste d'aviation réutilisé in situ pour la création d'un chemin de desserte agricole
- Amenée des réseaux : assainissement, électricité, eau potable et télécom
- Intégration paysagère et architecturale
- Installation photovoltaïque en toiture avec production d'électricité autoconsommée
- Gestion des eaux : Infiltration des eaux pluviales de toiture par des noues enherbées, réutilisation des eaux de pluie, pré-traitement des eaux souillées par des lits filtrants plantés de roseaux.

L'investissement global est de 9 millions d'€HT.



2020

Nombre d'équivalents temps plein = 7.5

29 220 tonnes entrantes
dont

28 028 t Symevad (dont 2 240 t des services techniques des communes de Douaisis Agglo)

1 192 tonnes extérieures (sociétés privées)

14 308 tonnes de compost valorisées en agriculture

1 373 tonnes de bois broyé valorisées en énergie

160 tonnes de refus

13 379 tonnes d'eau évaporées



La Ressourcerie

Inaugurée en 2015, la Ressourcerie avoisine le siège du SYMEVAD rue Mirabeau Prolongée à Evin Malmaison.

Son ambition est de donner une seconde vie aux objets et d'orienter ceux qui ne peuvent être réutilisés dans les meilleures filières de valorisation.

L'équipement est dimensionné pour recevoir 2 900 tonnes de déchets par an.

Un magasin à Evin, un deuxième à Drocourt et le dernier à Hénin Beaumont assurent la vente des objets après contrôle et réparation.

L'association Dynamique Insertion Emploi, gère la Ressourcerie pour le compte du SYMEVAD. Elle est certifiée ISO 9001 pour l'insertion par l'activité Ressourcerie.

En 2020, 80% des salariés sortis du dispositif ont trouvé une formation qualifiante ou un emploi.

L'unité, construite sur une friche industrielle, chauffe son eau par panneaux solaires thermiques et grâce à une chaudière à pellet.

L'eau de pluie récupérée est utilisée pour les toilettes et le banc de test des machines à laver

2020

Nombre d'équivalents temps plein : 51
dont 8 CDI et 43 postes en insertion.
Nombre de personnes ayant travaillé sur le site : 96

2 162 tonnes entrantes.

Magasin :
52 315 acheteurs
141 567 objets vendus
213 tonnes revendues

2 007 tonnes valorisées (réemploi : 213 t et
recyclage : 1 794 t)

nombre de visiteurs du circuit de visite : 597
(de janvier à avril).



L'unité Tri Valorisation Matière et Energie (TVME)

L'unité TVME du SYMEVAD a remplacé l'ancienne usine d'incinération démolie fin 2013. Cette unité moderne et innovante reste à ce jour unique en France (seconde en Europe).

Avec un achèvement de sa construction en 2015 et une mise en service industrielle en 2016, l'unité TVME a poursuivi, en 2020, les travaux d'optimisation de son process avec pour objectif l'atteinte de ses performances nominales.

Cette unité moderne et en constante évolution valorise les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sur les territoires de Douaisis Agglo, de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et de la Communauté de Communes Osartis Marquion ainsi que les refus de tri en provenance du centre de tri d'Evin Malmaison.

Elle transforme les déchets ménagers en deux sources d'énergie renouvelable :

- des combustibles appelés CSR (Combustibles Solides de Récupération) utilisés par les cimenteries en remplacement de combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole)
- du biométhane injecté dans le réseau de gaz de ville

2020

Nombre d'équivalents temps plein : 55.

71 849 tonnes entrantes (OMR 67 224 t
et refus de tri 4 625 t)

67 994 tonnes traitées.

1 400 tonnes valorisées en cimenterie
(CSR).

684 tonnes de ferreux valorisées.

46 tonnes de non ferreux valorisées.

1 115 789 Nm³ de biométhane injectés
dans le réseau GRDF.

Communauté
d'Agglomération
d'Hénin-Carvin



Les déchèteries

Le SYMEVAD compte 11 déchèteries :

- 4 déchèteries de Douaisis Agglo :

- Arleux,
- Cuincy,
- Roost-Warendin,
- Sin le Noble.

- 4 déchèteries sur la CA Hénin-Carvin :

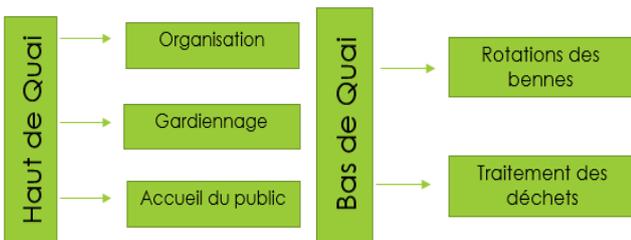
- Carvin,
- Courrières,
- Evin-Malmaison,
- Hénin-Beaumont.

- 3 déchèteries sur la CC Osartis-Marquion :

- Baralle
- Biache Saint Vaast,
- Vis en Artois.

L'activité « déchèterie » est scindée en deux,

- **le haut de quai** qui reste de la compétence de la CAHC et de la CC Osartis-Marquion et du SYMEVAD pour les déchèteries de Douaisis Agglo depuis le 1^{er} avril 2018
- **le bas de quai** qui est de la compétence du SYMEVAD pour toutes les déchèteries



2020

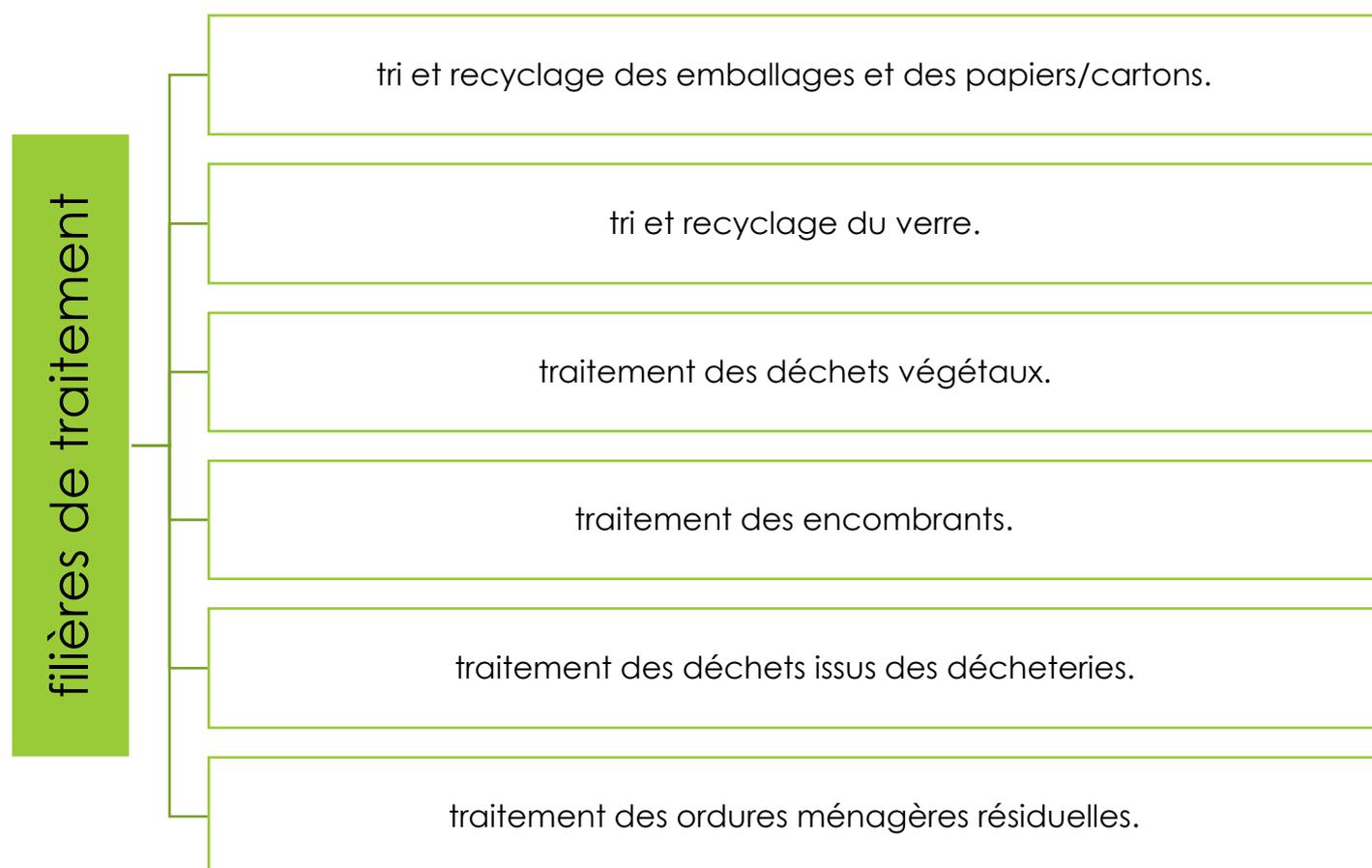
Nombre d'équivalents temps plein :
32 gardiens.

59 621 tonnes entrantes.

40 303 tonnes valorisées.

Bilan technique et tonnages

L'organisation des collectes sur les trois territoires peut être scindée en 6 filières différentes de traitement :



Tri et recyclage des emballages et des papiers/cartons

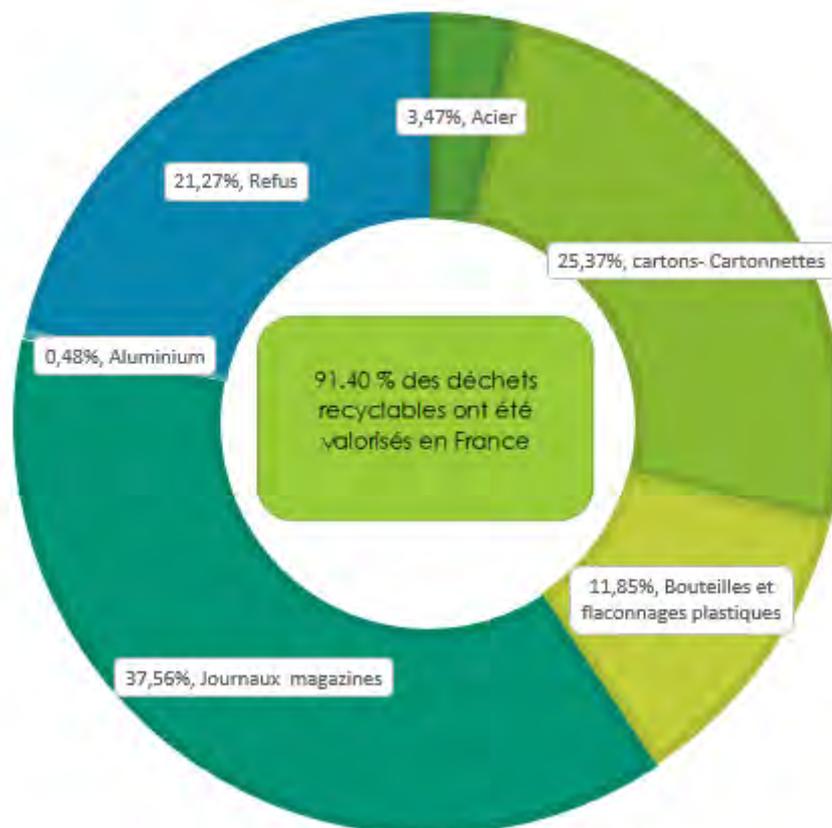
Le centre de tri a réceptionné 19 531 tonnes de déchets sélectifs issues des collectes en porte à porte sur le SYMEVAD ainsi que 1 100 tonnes des cartons issues de la collecte vespérale de Douaisis aggro et des déchèteries.

Sur ces 20 631 tonnes, 15 923 tonnes ont été recyclées de la manière suivante :



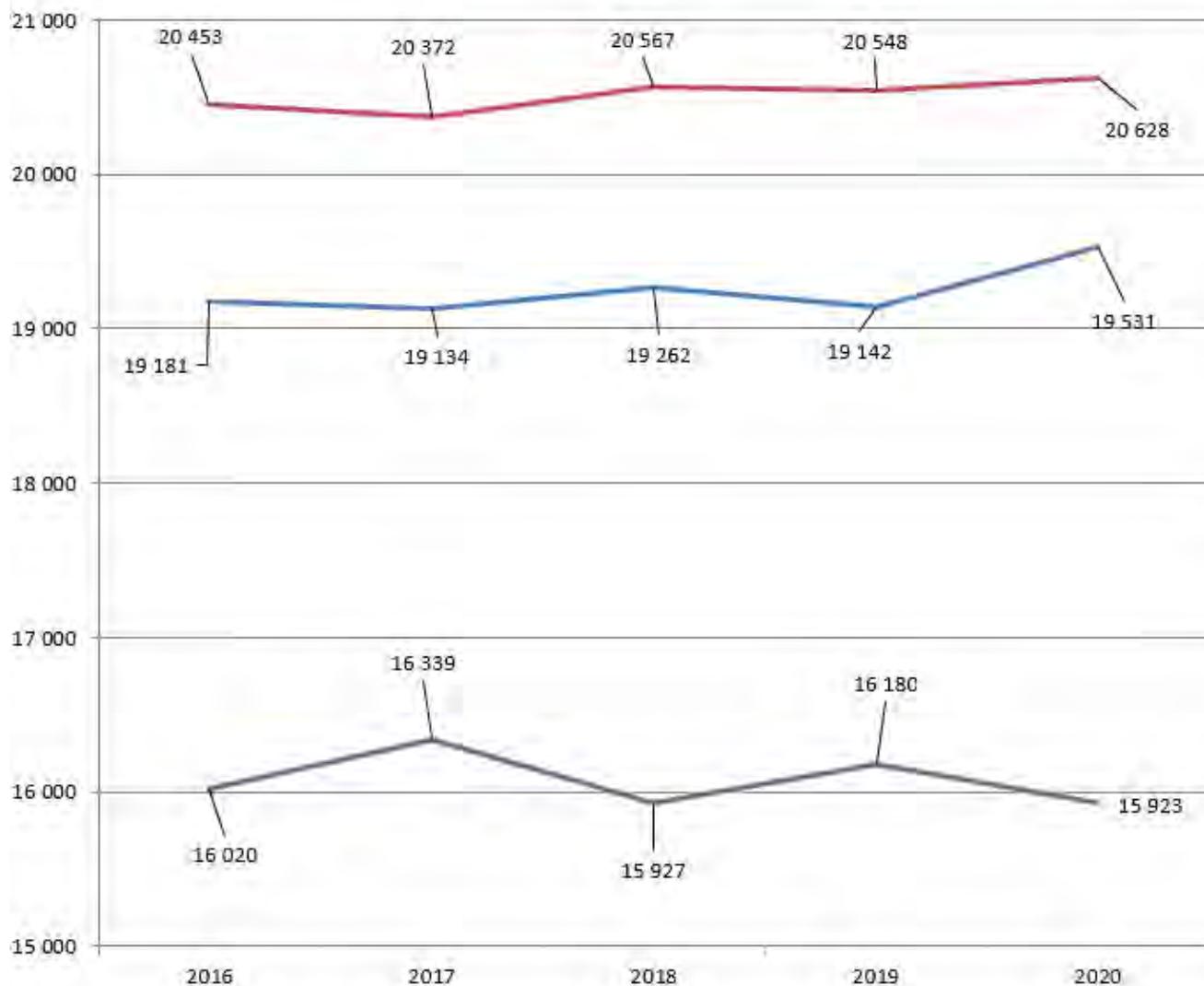
4 831 tonnes de refus de tri ont été produits sur le centre de tri et envoyés sur le TVME. Il s'agit des erreurs de tri des habitants ou des produits non captés par le process (déchets trop petits ou imbriqués). Cela correspond à 23.28 % des tonnages triés sur le centre de tri.

Synthèse des déchets sortis du centre de tri en 2020 :



En 2020, le tonnage entrant au centre de tri issu du ramassage en porte à porte des déchets recyclables sur le territoire du SYMEVAD a augmenté de 2%. Toutefois, cette hausse semble provenir d'une hausse des erreurs de tri. En effet, il y a eu moins de déchets envoyés dans les filières de recyclages (-1.70%).

Evolution des tonnages du centre de tri sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)



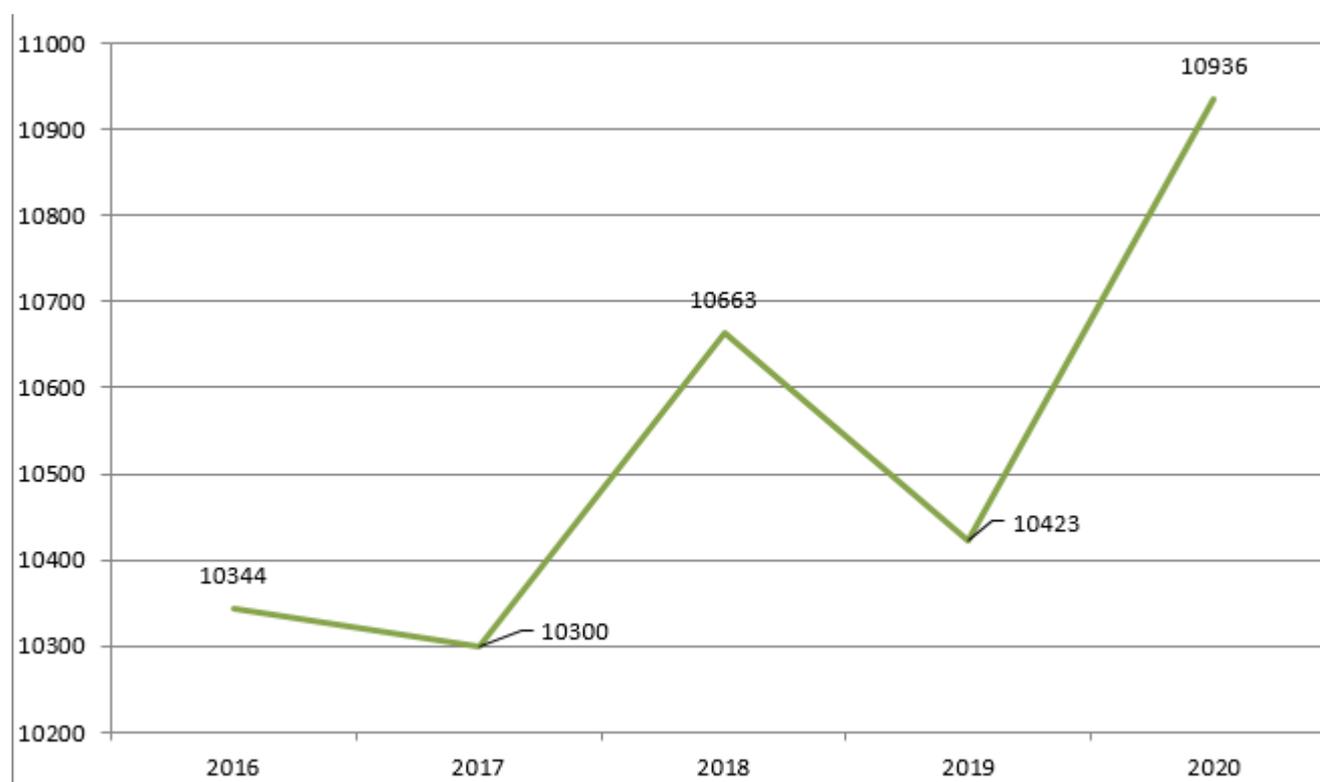
- tonnes entrantes CS uniquement
- tonnes entrantes CS + Cartons déchèteries
- tonnes valorisées

Tri et recyclage du verre

Le SYMEVAD a valorisé 10 936 tonnes d'emballages en verre en 2020.

Les tonnages de verre issus de la collecte sélective ont augmenté en 2020 (+4.92%)

Evolution des tonnages de verre collectés sur le territoire du SYMEVAD
(en tonnes)



Pourquoi trier ?

Recycler 702 tonnes d'emballages en Acier

(soit l'équivalent de 11.7 millions de boîtes de conserve)

Permet :



Des bénéfices
environnementaux

1 034 748 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
9 323 262 kms

et

5 732 532 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
881 712 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

9 126 Lave-vaisselle

ou

9 828 m de rail de train

Recycler 98 tonnes d'emballages en Aluminium

(soit l'équivalent de 7.4 millions de canettes)

Permet :



Des bénéfices
environnementaux

754 600 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
6 798 064 kms

et

12 932 276 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
1 989 596 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

28 714 Cadres de vélo de course (1kg)

ou

57 428 Cadres de trottinette (1 kg)



Recycler 1849 tonnes de PET Clair

(soit l'équivalent de 62 millions de bouteilles d'eau)

Permet :

Des bénéfices
environnementaux

4 291 529 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
38 657 043 kms

et

49 575 388 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
7 627 125 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

961 480 Coettes

ou

10 726 049 Ours en peluche

Recycler 487 tonnes de PEHD

(soit l'équivalent de 11.9 millions de bouteilles de lait)

Permet :

Des bénéfices
environnementaux

1 022 700 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
9 215 501 kms

et

14 166 830 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
2 179 325 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

558 102 Answain

ou

2 417 955 litres de lubrifiants





Recycler 60 tonnes

DE FILMS PLASTIQUES PERMET

Des bénéfices
environnementaux

125 160 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
1 127 700 kms

et

924 180 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
142 200 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

3 999 960 Films de pack d'eau



Recycler 4 928 tonnes D'EMBALLAGES EN CARTON PERMET

Des bénéfices
environnementaux

56 130 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
8 624 jours d'une TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

18 494 784 Boîtes à chaussures (200g)

ou

9 777 152 Boîtes carton ondulé pouvant contenir
6 bouteilles

Recycler 203 tonnes de briques alimentaires

(soit l'équivalent de 6.7 millions de briques alimentaires)

Permet :



Des bénéfices
environnementaux

1 687 MWh

Une consommation
énergétique équivalente à
260 jours d'une TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

1 561 476 rouleaux de papier toilette

ou

354 844 rouleaux d'essuie-tout

Recycler 10 936 tonnes d'emballages en verre

(soit l'équivalent de 24 millions de bouteilles de vin)

Permet :



Des bénéfices
environnementaux

4 561 734 kg eq CO2

Un parcours en voiture de
41 097 488 kms

La fabrication
de nouveaux produits

24 299 792 Bouteilles de 75 cl.

et

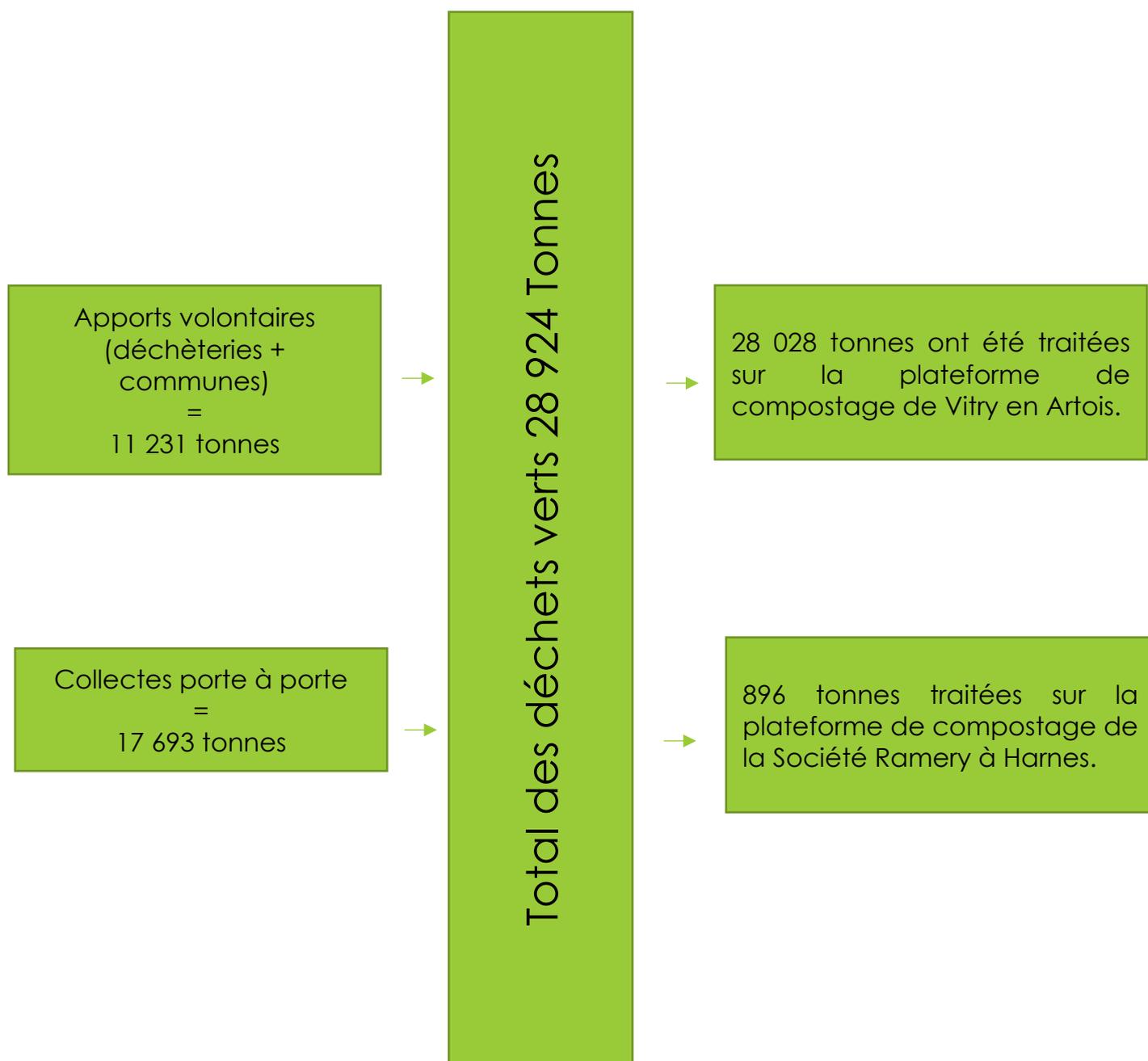
45 581 248 MWh

Une consommation
énergétique équivalente à
7 012 819 jours d'une
TV LCD

Source : e-tonnes.citeo.com

Traitement des déchets verts

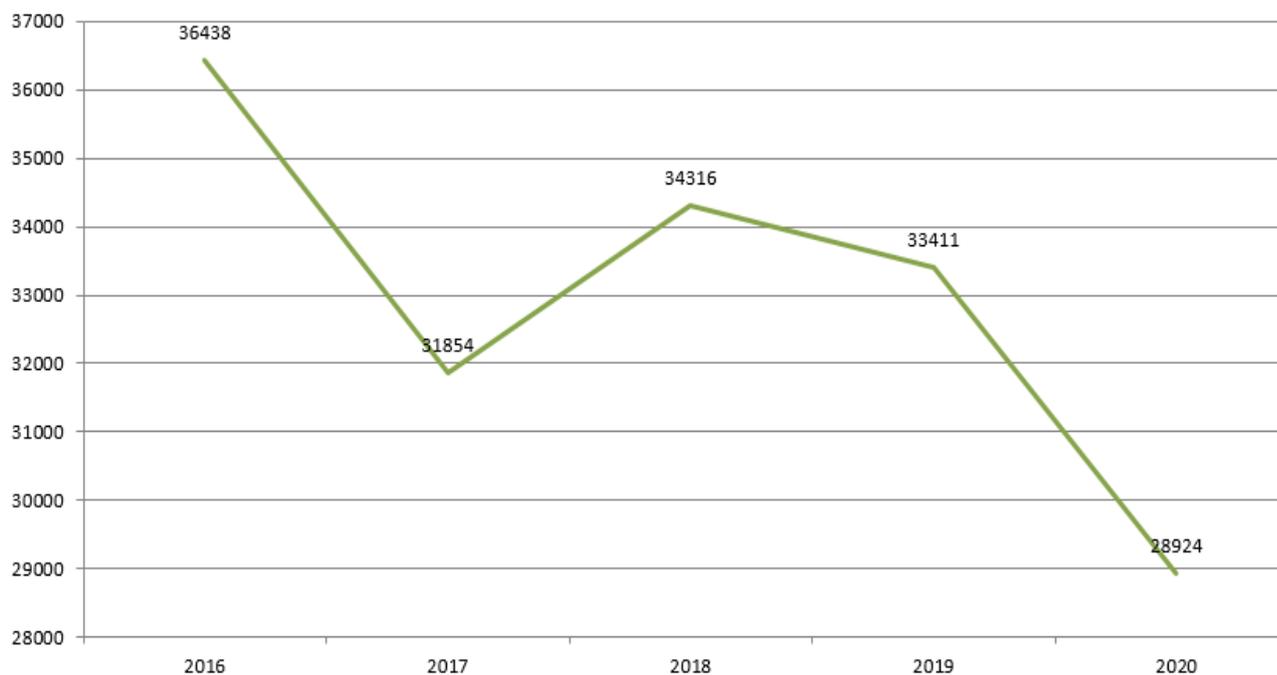
Le SYMEVAD a traité 28 924 tonnes de déchets végétaux en 2020 :



Les tonnages des déchets verts collectés sont fortement dépendants des conditions météorologiques avec des variations importantes d'une année sur l'autre.

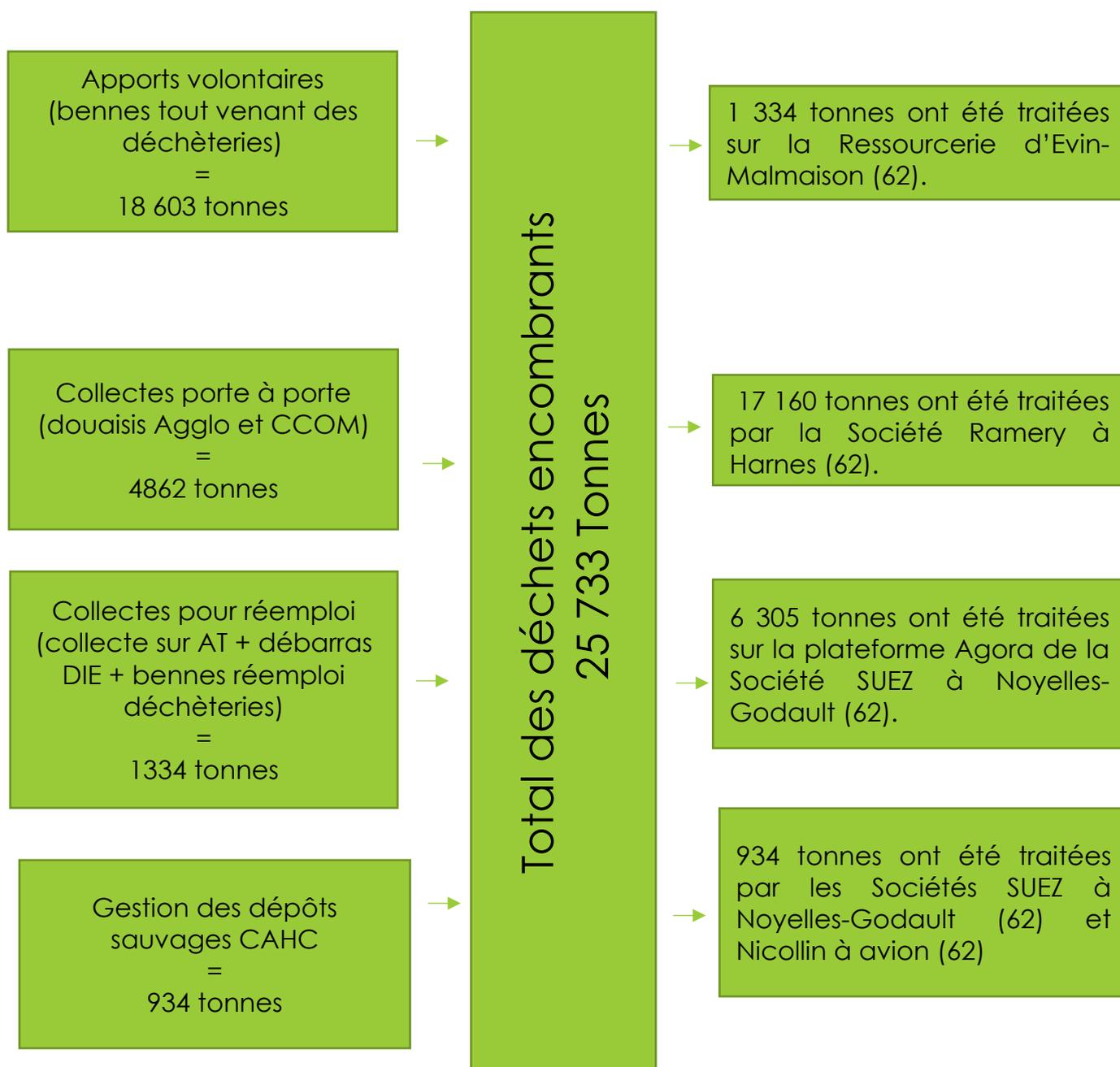
En 2020, les conditions climatiques (sécheresse) ont été favorables à une diminution significative des tonnages de déchets verts (-13.4 %) par rapport à 2019

Evolution des tonnages des déchets verts collectés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)



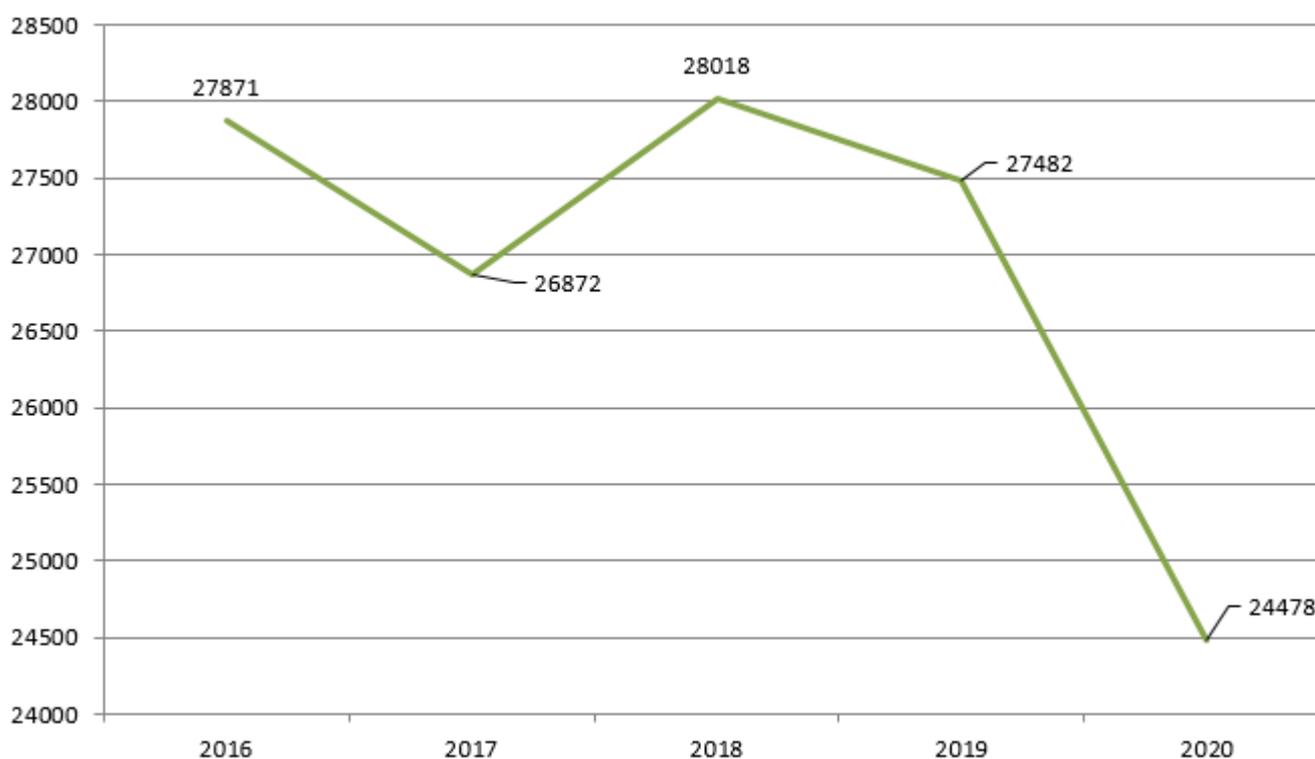
Traitement des déchets encombrants

Le SYMEVAD a traité 25 733 tonnes de déchets encombrants en 2020 :



On constate que les tonnages ont baissé de 10.9% en 2020 par rapport à 2019. C'est essentiellement lié à la fermeture des déchèteries du fait de la Covid.

Evolution des tonnages des déchets encombrants collectés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)

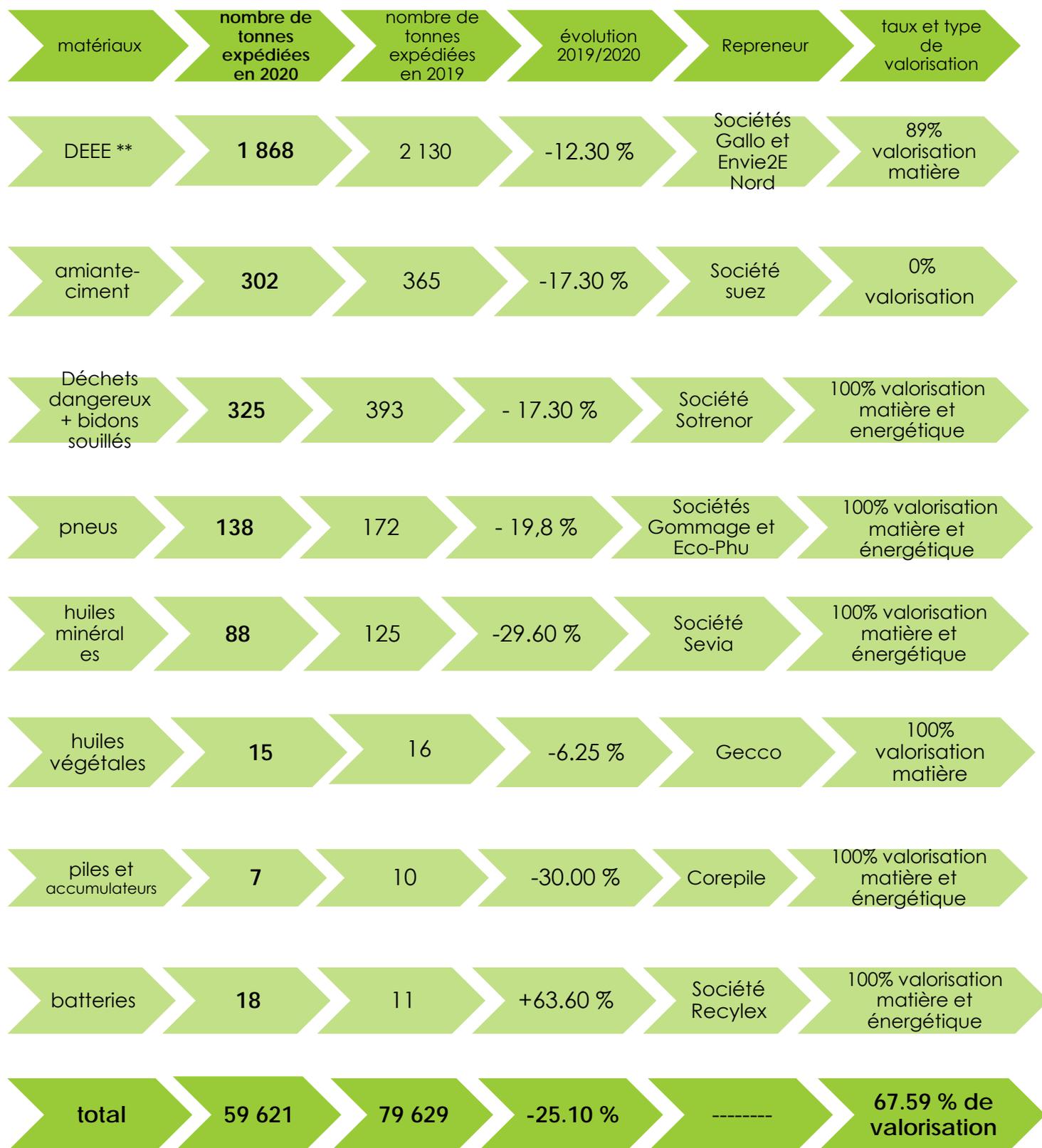


Traitement des déchets issus des déchèteries

Le tonnage des déchets traités sur l'ensemble des déchèteries est de 59 621 tonnes en 2020.

Ces déchets ont été traités de la manière suivante :





* DEA Déchets d'Équipement et d'Aménagement

** DEEE Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

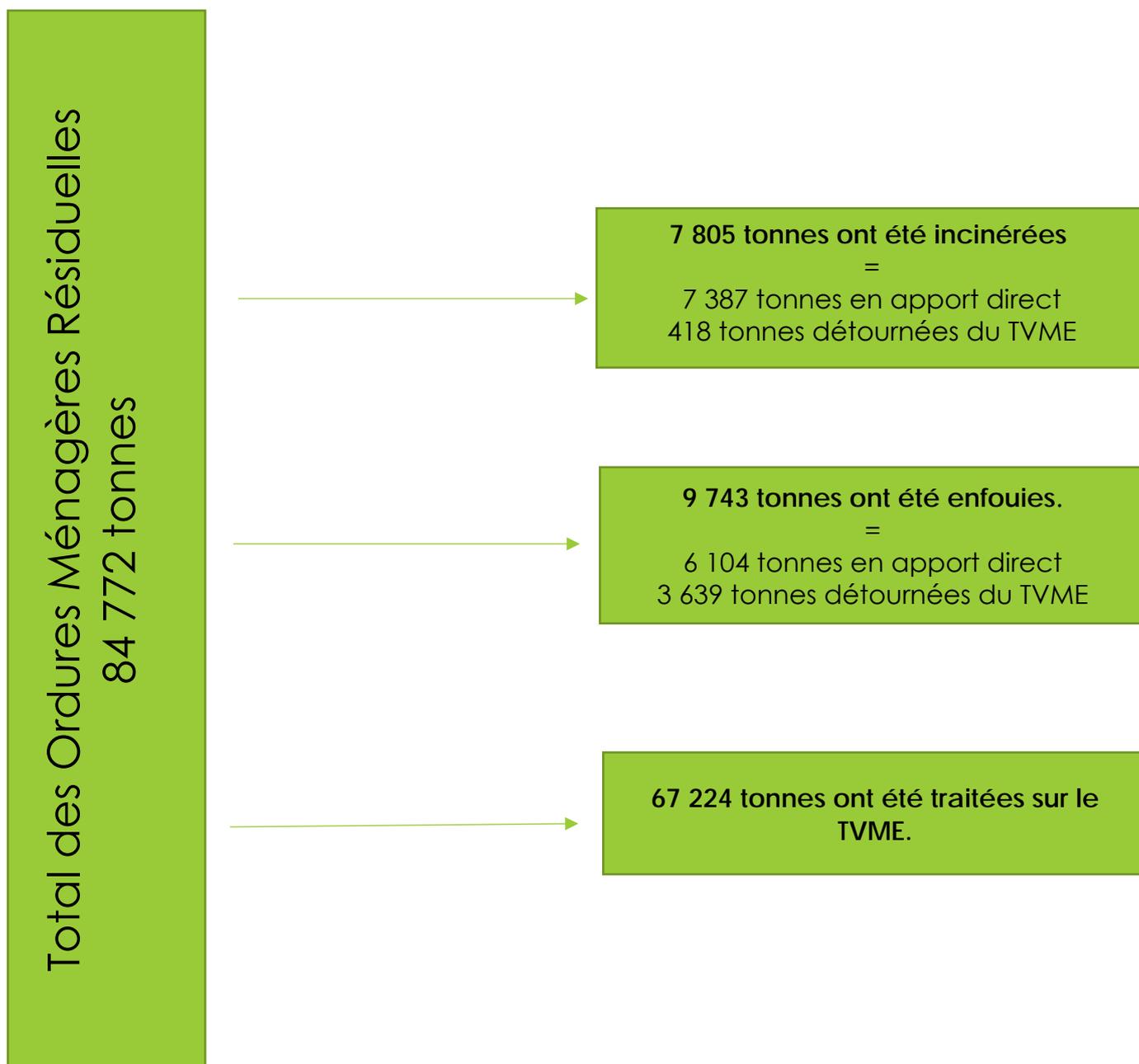
Les tonnages des déchets issus des déchèteries captés sur le territoire du Symevad sont en forte baisse (-25.10%) par rapport à 2019. Cette baisse des tonnages est due aux restrictions d'accès liées à la crise sanitaire qui ont été appliquées sur l'ensemble du territoire (fermeture de sites puis prises de rendez-vous).

Evolution des tonnages des déchets issus des déchèteries captés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)



Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Le SYMEVAD a traité 84 772 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2020 :



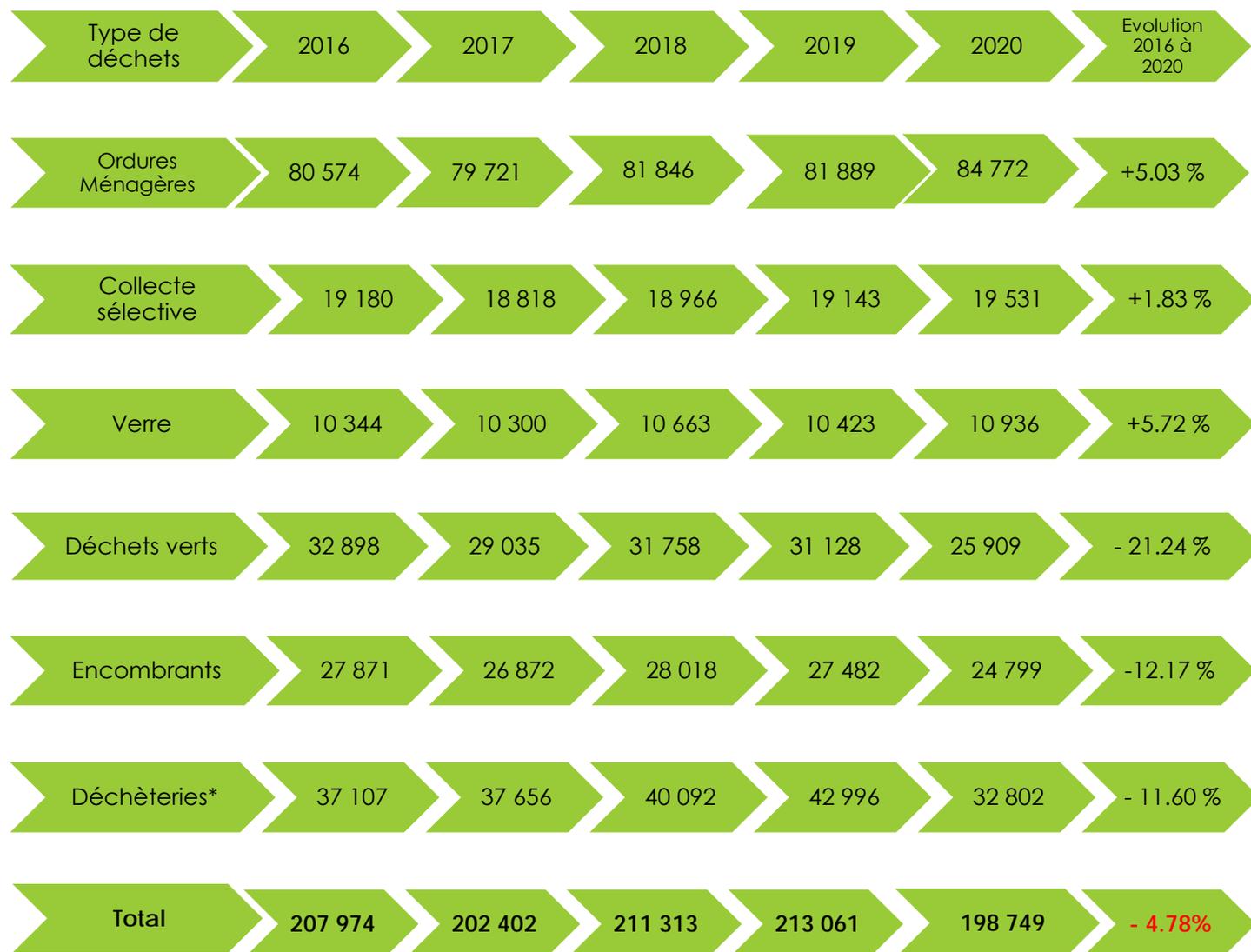
Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire du SYMEVAD est en nette hausse de 3.4 % en 2020, probablement du fait de la baisse de fréquentation des déchèteries en raison du contexte sanitaire.

Evolution des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles collectées sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)



Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères sur le territoire du Symevad (en tonnes)

Synthèse des tonnages et évolution sur 5 ans Des Déchets Ménagers et Assimilés (en tonnes)



*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

Type de déchets	Kg/an/habitant en 2020
Ordures Ménagères	264
Collecte sélective	61
Verre	34
Déchets verts	81
Encombrants	76
Déchèteries*	102
Total	618

*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

Indice de réduction des déchets.

L'indice de réduction des déchets pour l'année 2020 est calculé en multipliant le tonnage 2020 par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010 qui est l'année de référence qui correspond à l'indice 100. Il est ramené à l'habitant afin de s'affranchir des évolutions de populations.

Type de déchets	Ratio 2010 Kg/hbt/an (indice 100)	Ratio 2020 Kg/hbt/an	indice de réduction
Ordures Ménagères	279	264	94.62
Collecte sélective	69	61	88.40
Verre	37	34	91.89
Déchets verts	119	81	68.06
Encombrants	75	76	101.33
Déchèteries*	110	102	92.72
Total	689	618	89.69

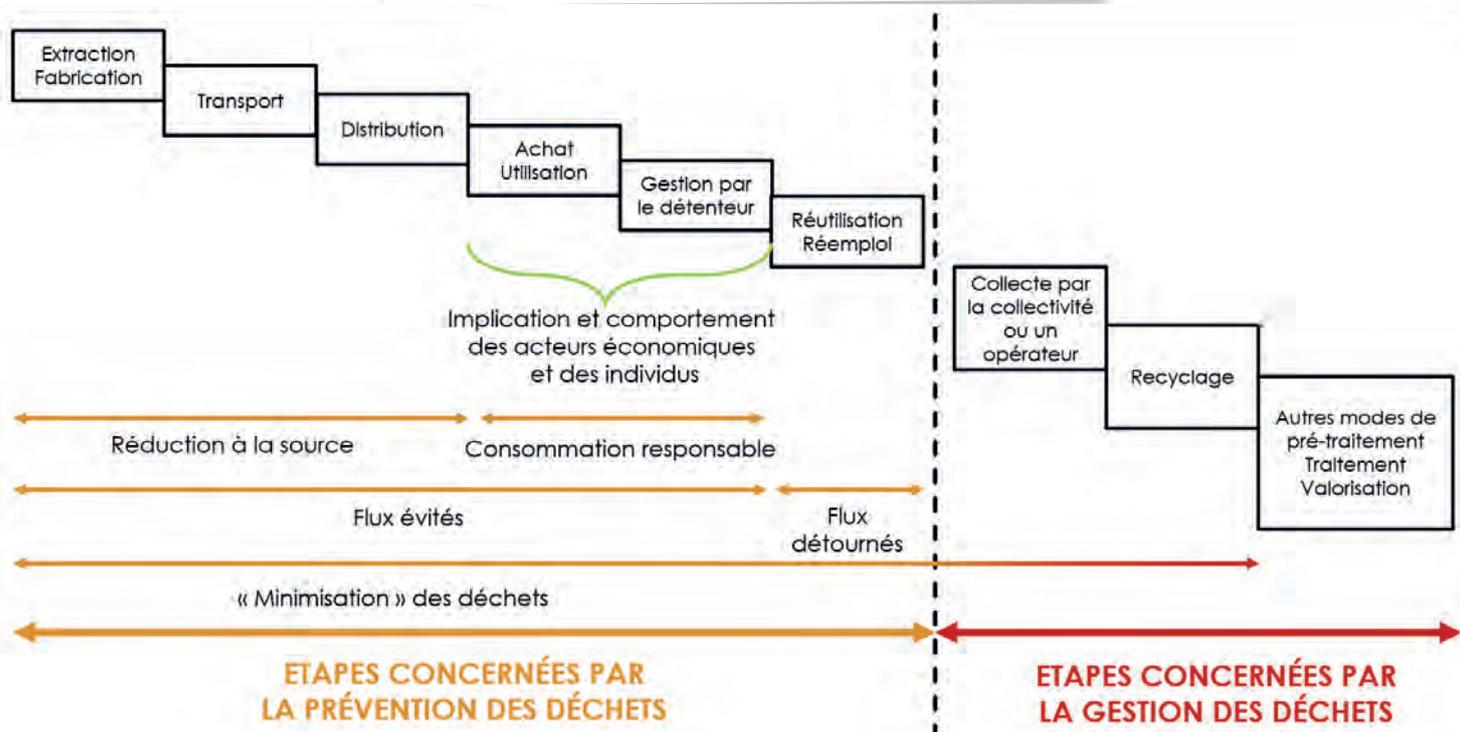
Prévention

DÉFINITION DE LA PRÉVENTION

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition, limiter leur nocivité et faciliter leur traitement, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation, en passant par la production et la vente.

Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit, situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.

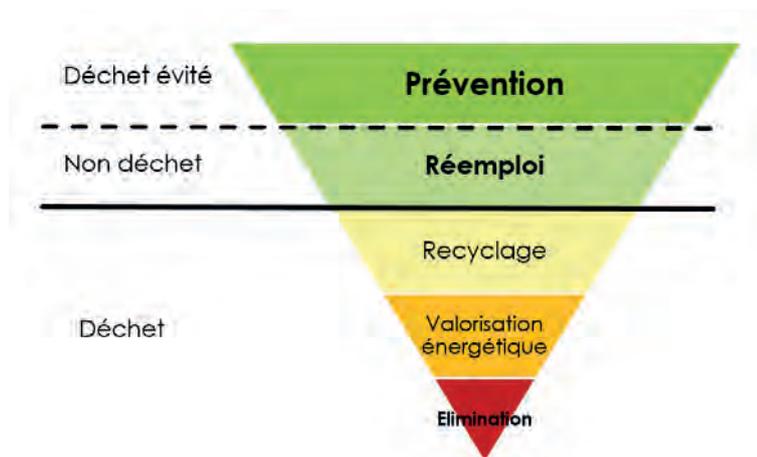
SCHEMA DE LA PRÉVENTION AU SEIN DU CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT



Source ADEME

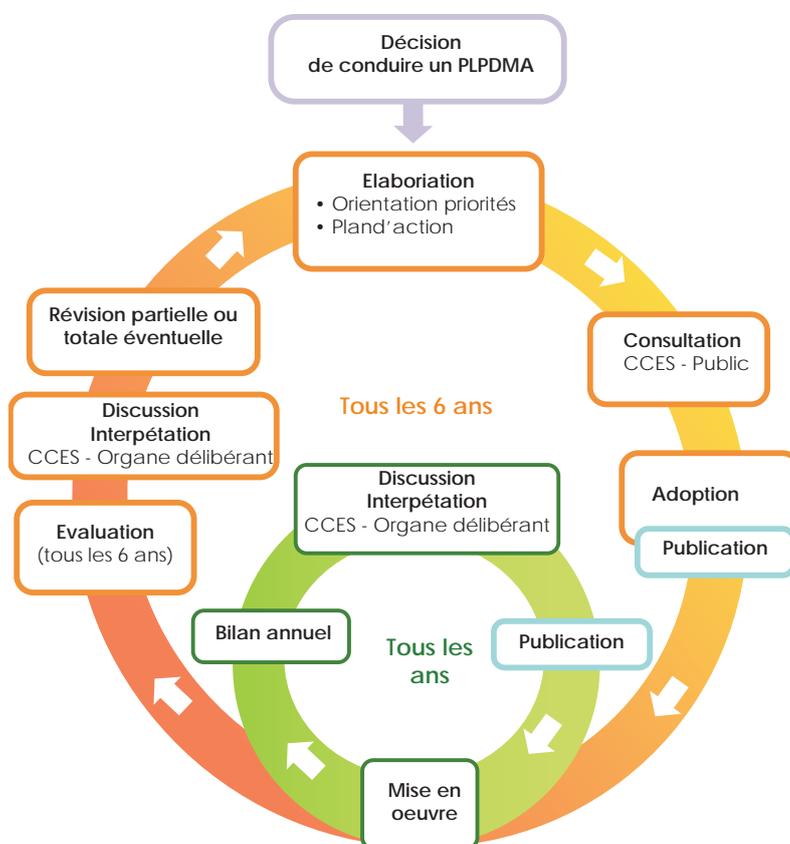
HIÉRARCHIE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Par la Directive européenne 2008/98 CE, la Prévention est devenue une priorité dans la gestion des déchets (article 4). Le schéma ci-contre illustre la hiérarchisation du mode de traitement des déchets.

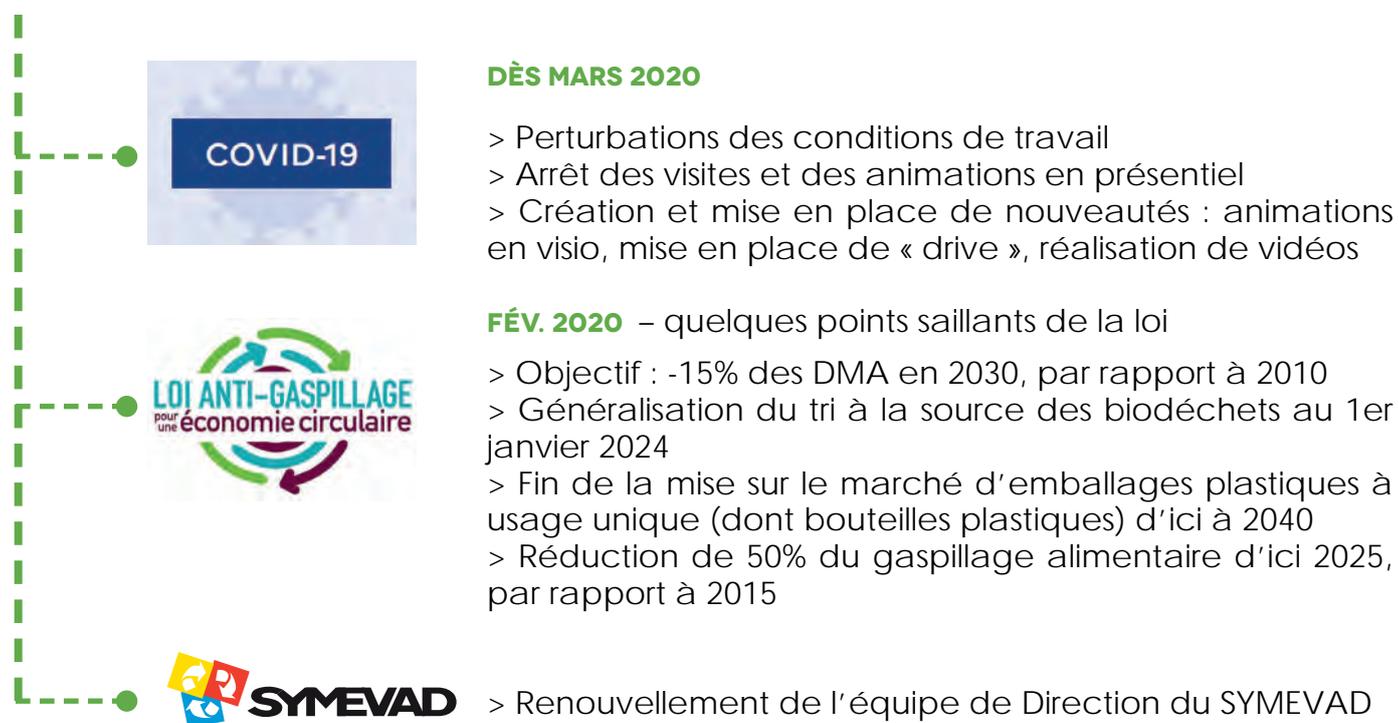


CYCLE D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLPDMA

Le contenu et les modalités d'élaboration, de suivi et de révision des PLPDMA sont précisés dans le décret 2015-662 du 10 juin 2015



LES FAITS MARQUANTS EN 2020



LE SERVICE PRÉVENTION EN 2020

MOYENS HUMAINS

- 5 personnes au Service Prévention : 1 responsable, 2 chargés de missions et 2 animateurs
- 1 responsable Communication (à 50%)
- 1 association des guides-composteurs : CADOSARCAHC

COÛT DU SERVICE

« Relativiser le coût de la Prévention par rapport aux coûts de gestion et d’élimination : en moyenne, le coût de la prévention est de 2€/hab/an, contre 90 €/hab/an pour la gestion globale des déchets »

[Extrait du guide ADEME « Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA »]

INDICATEUR GLOBAL DU PLPDMA



2019
671 kg/hab/an

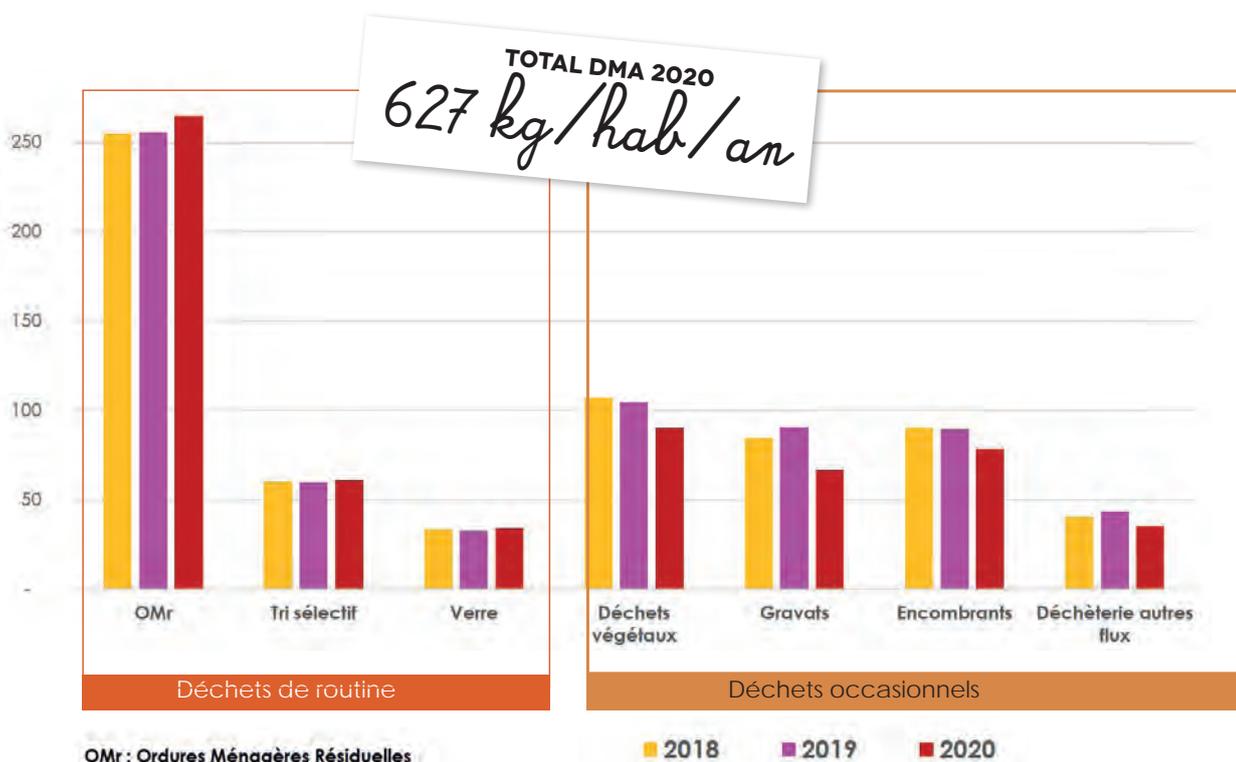
Objectif 2025
650 kg/hab/an

L'objectif retenu correspond à une baisse 3% des DMA en 6 ans.

SUIVI DES TONNAGES EN 2020

La réduction des tonnages des déchets, constatée sur l'année 2020, s'explique principalement par le **contexte** liée à la Covid-19 (confinement, fermeture temporaire des déchèteries, suspension temporaire de certaines collectes) ainsi que par une météo peu productrice en végétaux. Toutefois **cette diminution n'est pas homogène**, si on détaille les évolutions des tonnages par flux de déchets. En effet, les déchets occasionnels, collectés majoritairement en déchèterie, ont diminué. Par contre, les déchets de routine, et principalement les ordures ménagères, ont malheureusement augmenté.

Evolution des tonnages DMA depuis 2018 (kg/hab/an)



PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES 8 AXES DU PLPDM

Le PLPDMA a été élaboré dans la continuité des actions menées dans le cadre du dernier programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », et en tenant compte du diagnostic effectué au préalable.

Le plan d'actions se décompose en 8 axes



Axe 1
Compostage



Axe 2
Gaspillage
alimentaire



Axe 3
Economie
& Réemploi



Axe 4
Consommation
responsable



Axe 5
Réduction
de la notivité



Axe 6
Programme
Consom'Acteurs



Axe 7
Sensibilisation



Axe 8
Technique déchets

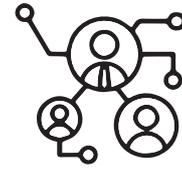
ORIENTATIONS SUIVIES POUR L'ÉLABORATION DU PLPDMA



Privilégier les actions à fort potentiel de réduction, pour diminuer les tonnages



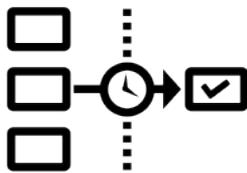
Démultiplier les actions expérimentales concluantes



Utiliser le dynamisme et la prise de conscience des administrés pour en faire des acteurs, voire des relais de la Prévention

*Humain - Proximité - Concret
Participatif - Accompagnement*

ORIENTATIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE



Adapter et prioriser les actions en fonction du contexte et des opportunités



Renforcer le partenariat avec

- Les 3 EPCI (collecte & tarification)
- Les communes (proximité & implication terrain)



AXE 1 : COMPOSTAGE

Enrichir la terre, avec du compost produit soi-même, avec ses propres déchets et in situ



BILAN 2020

- Report et annulation des réunions publiques et des actions terrain de compostage (cause COVID)
- Elaboration de session de formation en visio, avec mise en place d'une distribution en drive, avec prise de rendez-vous.
- Création de vidéos explicatives



2024 :
Généralisation du tri à la source des biodéchets (c'est à dire des déchets alimentaires et déchets de végétaux)



CHIFFRES CLÉS 2020



- > 485 composteurs distribués en 2020
- > 23 083 composteurs depuis 2007
- > 18% des foyers équipés par le SYMEVAD

OBJECTIFS 2021

> Préparer la partie « Prévention », **du tri à la source des biodéchets**, (en testant à l'échelle de sites-pilotes de nouvelles actions et en renforçant celles qui fonctionnent déjà.)

> **Accompagner les EPCI** qui modifieraient ou supprimeraient leurs collectes de végétaux à domicile

*EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Actions du PLPDMA qui démarrent en 2021

Réf	Actions	Réalisé 2020	Objectifs 2021
1-1	Distribution de composteurs individuels	485	1000
1-1a	Test de distribution sur des secteurs géographique délimités : éco-quartier, lotissement, petite commune		
1-2	Formation de référents compostage	-	20
1-2a	Formation de guides-composteurs pour étoffer et soutenir l'association CADOSARCAHC		
1-3	Expérimentation du composteur rotatif	-	3 collèges du territoire en lien avec Axe 2
1-4	Mise en place de composteurs partagés	1 (en cours)	3
1-5	Distribution de vermicomposteurs	5	10
1-6	Mise en place d'une opération « les déchets de jardin restent dans le jardin » pour tout public, avec des relais additionnels dans les communes (sur demande des EPCI*)		



AXE 2 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Réduire la quantité de denrées alimentaires jetées
Promouvoir la qualité de l'alimentation et le local



BILAN 2020

- Majorité des actions et animations reportées, suite COVID



Moins 50% de Gaspillage Alimentaire d'ici 2025, par rapport à 2015, notamment en restauration collective



CHIFFRES CLÉS 2020



- > 2 formations
- > 33 personnes formées

OBJECTIFS 2021

- > Sensibiliser les restaurations scolaires (école, collège, lycée)
- > En collège, coupler les 2 actions : Gaspillage Alimentaire & composteurs rotatifs

Réf	Actions	Réalisé 2020	Objectifs 2021
2-1	Expérimentation d'un protocole d'accompagnement simplifié pour la restauration collective	3 projets identifiés > reportés	Protocole validé et éprouvé sur 3 sites
2-1a	Couplage avec composteurs rotatifs en collège		NEW
2-3	Formation des structures-relais	2	2



Actions du PLPDMA qui démarrent en 2021



AXE 3 : ÉCONOMIE & RÉEMPLOI

Accompagner et mettre en valeur des structures économiques et/ou sociales de proximité, engagées dans une démarche de Prévention

BILAN 2020

- Repair cafés et commerces fermés, cause COVID. Travail d'information pour la création de Repair Cafés.
- Réalisation de vidéos de mise en valeur de l'économie locale (Pel'Mêle, Au vide-grenier, So'Mauricette, IdéesZD, Vrac'titude)



> Création d'un fonds pour le réemploi solidaire

> Création d'un indice de réparabilité sur les produits électriques et électroniques, et information sur les pièces détachées

CHIFFRES CLÉS 2020



- > 5 Repair cafés en activité
Cuincy, Lambres-lez-Douai, Leforest, Hénin-Beaumont, Douai
- > 6 Repair cafés en réflexion

OBJECTIFS 2021

- > Développer le réseau des **repair cafés** du territoire
- > Soutenir l'**achat d'occasion** en hyper-local (type magasin de ressourcerie)

Réf	Actions	Réalisé 2020	Objectifs 2021
3-1	Ouverture d'un magasin de vente d'occasion (type Ressourcerie)	-	Ouverture d'un magasin dans le secteur du douaisis
3-2	Accompagnement de la création de Repair Café	1 nouveau et 6 en projets	3
3-3	Création d'un autocollant « contenants » pour les commerçants	-	accompagnement à la création d'un groupe « Zéro Waste local » Lien Axe 6

NEW Actions du PLPDMA qui démarrent en 2021



AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Informier et accompagner pour consommer autrement

BILAN 2020

- Stop-pub : forte augmentation des demandes et création d'un nouveau modèle
- Couches lavables : création des sessions en visio, avec atelier de remise des kits. Création de vidéos. Groupe privé sur facebook
- Report des éco-événements (cause COVID)
- Adaptation du Challenge scolaire « les 12 Défis de SYM » (cause COVID)



> Atteindre le Zéro plastique à usage unique, d'ici 2040 (palier 2030 : réduction de 50% des bouteilles plastiques)

> Interdiction de cadeaux gratuits dans les boîtes aux lettres et renforcement des sanctions si non-respect du stop-pub

> Interdiction de l'élimination des produits non alimentaires invendus

CHIFFRES CLÉS 2020



- > 48 familles sensibilisées aux couches lavables
- > 1 micro-crèche de 10 berceaux dotée

> Stop-pub : création d'un nouveau visuel

STOP PUB



NON à la publicité
OUI à l'information des collectivités

www.symevad.org



> 212 élèves sensibilisés sur l'année scolaire 2019- 2020



AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Informer et accompagner pour consommer autrement

OBJECTIFS 2021

> Intensification des actions « **couches lavables** », en ajoutant les professionnels de la petite enfance

> **Action spécifique**
« Stop-pub »

Réf	Actions	Réalisé 2020	Objectifs 2021
4-1	Accompagnement de structures professionnelles à l'utilisation des couches lavables	1	3
4-1a	Développement d'une offre de lavage externalisé des couches par des ESAT*		
4-1b	Opération de sensibilisation auprès des pro. de la petite enfance et assimilés (sage femme, médecin,...) avec kit de démonstration		
4-1c	Intervention de sensibilisation dans les lycées prof. formant aux métiers de la petite enfance		
4-2	Accompagnement des familles à l'utilisation des couches lavables	48	100
4-2a	Partenariat avec le clinique de Lambres-lez-Douai pour financement du kit SYMEVAD, aux mamans y ayant accouché		
4-3	Challenge scolaire « les 12 défis de SYM »	12 classes	mise en place d'une nouvelle version
4-4	Elaboration d'un guide pour réaliser un éco-événement	-	Guide à valider et à tester sur 3 événements
4-5	Stop-pub action de sensibilisation et distribution à l'échelle du SYMEVAD, en partenariat avec les communes		
4-6	Développer la consigne du verre en partenariat avec « Haut la consigne »		
4-7	Actions de sensibilisation à l'utilisation des protections menstruelles lavables		

*ESAT : Etablissement de Service et d'Aide par le Travail

 Actions du PLPDMA qui démarrent en 2021



AXE 5 : PRODUITS DANGEREUX

Promouvoir des alternatives moins nocives pour la santé des utilisateurs et pour l'environnement

BILAN 2020

- 2 sessions de sensibilisation, en présentiel, avec remise d'un kit « ménage au naturel » au personnel communal
- Témoignage lors d'un webinaire sur la qualité de l'air intérieur



Possibilité de vente de médicaments à l'unité en pharmacie (en 2022)

CHIFFRES CLÉS 2020



- > 2 sessions de formation
- > 29 agents formés

OBJECTIFS 2021

> Renforcer les sessions de formation dans les communes avec remise d'un kit « ménage au naturel »

Réf	Actions	Réalisé 2020	Objectifs 2021
5-1	Formation des agents communaux à l'utilisation des produits ménagers naturels	2 sessions	10 sessions



AXE 6 : PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

Former et accompagner l'usager pour l'aider à être pleinement acteur de sa consommation, à la maison, au travail, entre amis
Valider et soutenir les initiatives type création de collectif ou actions de consom'action

BILAN 2020

- Succès de la 1^{ère} édition-test 2019-2020, mais amputée des dernières sessions cause COVID.
- Pour la 2^{ème} édition 2020-2021, transformation de tout le programme et animation en mode visio



Affichage d'un bonus/malus sur certains produits pour permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause (dès 2021)

DES RENCONTRES THÉMATIQUES



Présentation



Alimentation



Fêtes et Loisirs



Produits chimiques



Hygiène et Beauté



Vie quotidienne



Gestion des déchets



Clôture



AXE 6 : PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

Former et accompagner l'usager pour l'aider à être pleinement acteur de sa consommation, à la maison, au travail, entre amis
Valider et soutenir les initiatives type création de collectif ou actions de consom'action

CHIFFRES CLÉS 2020



1^{ère} édition (de sept. 2019 à mai 2020)
> 8 sites pilotes
> 46 réunions,
totalisant 1 015 participants

2^{ème} édition 2020-2021
> 7 réunions et 6 visio-conférences
totalisant 232 participants (entre
sept. et déc. 2020)



OBJECTIFS 2021

> Partenariat fort avec les communes-hôtes pour la 3^{ème} édition 2021-2022, du Programme Consom'Acteurs

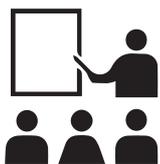
Réf	Actions	Réalisé 2020	Objectifs 2021
6-1	Elaboration et réalisation du Programme Consom'acteurs	2 éditions dont 1 en cours	3 ^{ème} édition 2021-2020
6-2	Accompagnement à la création de collectif Consom'Acteurs	Nombreuses initiatives individuelles ou portées par des associations existantes (Repair café, Vide dressing, bourse aux jouets...) et partage via facebook	
6-3	Dans le cadre du label E3D* de l'Education Nationale, élaboration d'un module « vers le zéro déchet à l'école » en lien avec l'OCCE**. Module à destination du trio Enseignant/Parent d'élève/Commune	NEW	
6-4	Accompagnement à la création d'un groupe « Zero Waste local », pour bénéficier de la mutualisation des actions créées par le réseau de la centaine des groupes locaux du réseau « Zero Waste France »	NEW	

*E3D : Ecole/Etablissement en Démarche de Développement Durable

**OCCE : Office Central de Coopération à l'Ecole



Actions du PLPDMA qui démarrent en 2021



AXE 7 : SENSIBILISATION

Informier et sensibiliser aux thématiques liées à la Prévention des déchets

Positionner le SYMEVAD comme référent Prévention du territoire

BILAN 2020

- Visites pédagogiques et animations annulées, reportées ou restreintes, cause COVID
- Réalisation de nombreuses vidéos et partenariat avec ILTV
- Renforcement de la sensibilisation à la Prévention, via le site Internet et les réseaux sociaux



> Un logo unique pour le tri (Triman),



avec information sur le geste à effectuer (2021)

> Elus et fonctionnaires de collectivités suivent une formation sur l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets

CHIFFRES CLÉS 2020



> 1 828 visiteurs répartis de la façon suivante

Centre de tri	1381
Ressourcerie	320
Jardin	127



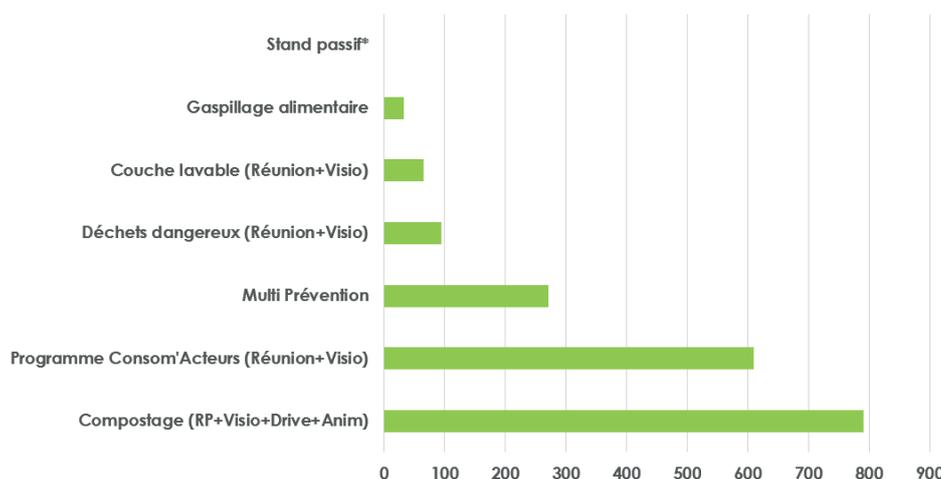
> Une dizaine de capsules réalisées en 2020 disponibles sur



SYMEVAD
Evin-Malmaison

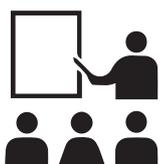


Animations extérieures 2020
- nombre de personnes sensibilisées -



> 1865 personnes sensibilisées

> 84 actions extérieures



AXE 7 : SENSIBILISATION

Informier et sensibiliser aux thématiques liées à la Prévention des déchets

Positionner le SYMEVAD comme référent Prévention du territoire

OBJECTIFS 2021

> Reprise des visites et des animations ...

> Renforcement de la communication des gestes de Prévention, auprès du tout public

Réf	Actions	Réalisé 2020	Objectifs 2021
7-1	Elaboration d'un programme de communication ciblé	fait	
7-2	Création d'une identité prévention « Ensemble devenons Consom'Acteurs	fait	
7-3	Visite des équipements du SYMEVAD	1 828	2 000
7-4	Session d'acculturation pour les élus du territoire		NEW
7-5	Elaboration de « kits communication » pour les 98 communes et les 3 EPCI, <ul style="list-style-type: none"> • sur des sujets ciblés (stop-pub, couches lavables, ...) • sur des gestes simples type « 1 mois, 1 geste » Composition d'un kit : textes rédigés pour journal communal, site internet et réseaux sociaux, illustrations, affiches, etc		NEW
7-6	Réalisation des vidéos de sensibilisation (série Rencontre, les 5R...), partenariat avec ILTV		NEW
7-7	Elaboration d'une stratégie de communication Prévention, à l'attention des utilisateurs des déchèteries		NEW



Actions du PLPDMA qui démarrent en 2021



AXE 8 : TECHNIQUE DECHETS

Identifier et agir, avec les 3 EPCI « collecte », sur les thématiques dépendant de leur compétence et permettant d'améliorer les actions de prévention

BILAN 2020

- Fonctionnement des déchèteries et production de déchets, perturbés (cause COVID)



> 2023
Harmonisation des couleurs des poubelles

> Partenariat avec acteurs de l'ESS* pour gisement réemploi en déchèterie

OBJECTIFS 2021

> Partenariat fort avec les communes en tant que relais et/ou acteur de la Prévention

> Partenariat avec les EPCI en démarche d'optimisation de la collecte

> Actions dans les déchèteries : 100% dotées d'un espace « réemploi »

Réf	Actions	Réalisé 2020	Objectifs 2021
8-1	Etat des lieux de la provenance des DMA	-	Etat des lieux réalisé
8-2	Mise en place d'une benne « Réemploi » dans toutes les déchèteries	> reporté	Les 11 déchèteries sont dotées
8-3	Elaboration et envoi d'un livret de présentation des actions PLPDMA à destination des 98 communes, avec questionnaire d'engagement pour planifier les actions		NEW
8-4	Participation aux études d'optimisation de collecte des EPCI, par le prisme de la prévention		NEW
8-5	Création d'un espace « communication » dans les déchèteries situées sur le Douaisis (proposition pour celles de la CAHC et CC Osartis-Marquion) pour sensibiliser l'utilisateur in situ à la prévention		NEW

*ESS : Economie Sociale et Solidaire



Actions du PLPDMA qui démarrent en 2021

Bilan financier

Le SYMEVAD étant assujéti à la TVA, l'ensemble des éléments financiers ci-après est exprimé en € hors taxe.

Les données sont extraites du compte administratif 2020.

Le SYMEVAD possède deux budgets :

- Budget « énergie renouvelable »
- Budget principal

1- Budget « énergie renouvelable »

Ce budget annexe (spic) a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un document budgétaire spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri de EVIN MALMAISON ainsi que la revente de biométhane généré par le TVME basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

Synthèse du compte administratif 2020 « budget Energie renouvelable »

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	139 773,13		331 383,85		471 156,98
Opérations de l'exercice	1 093 733,12	1 050 423,90	472 753,38	587 835,55	1 566 486,50	1 638 259,45
Résultat de l'exercice	43 309,22			115 082,17		71 772,95
Totaux	1 093 733,12	1 190 197,03	472 753,38	919 219,40	1 566 486,50	2 109 416,43
Résultats de clôture		96 463,91		446 466,02		542 929,93
Restes à réaliser			1 721,27		-	
Totaux cumulés	1 093 733,12	1 190 197,03	474 474,65	919 219,40	1 566 486,50	2 109 416,43
Résultats définitifs		96 463,91		444 744,75		541 208,66

Le compte administratif 2020 du budget énergie renouvelable fait apparaître un excédent d'exploitation de 96.46 K€ et un excédent d'investissement de 444.74 K€ (restes à réaliser inclus) soit un excédent global cumulé de 541.21 K€ à fin 2020.

A-Structure de la section d'exploitation par type d'énergie et évolutions

Afin de mieux comprendre le compte administratif « énergie renouvelable » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières.

1-Structure section de l'exploitation par types d'énergies compte administratif 2020

DEPENSES D'EXPLOITATION							RECETTES D'EXPLOITATION						
CHAPITRES	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICTE	% CA TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRES	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICTE	% CA TOTAL	TOTAL	%
011	- €	0%	8 038,66 €	100%	8 038,66 €	1%	002	123 000,36 €	88%	16772,77	12%	139 773,13 €	12%
042	484 000,00 €	82%	103 835,55 €	18%	587 835,55 €	54%	75	859 113,08 €	85%	154 412,44 €	15%	1 013 525,52 €	85%
65	1,42 €	100%		0%	1,42 €	0%	042		0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	3%
66	131 030,86 €	78%	36 826,63 €	22%	167 857,49 €	15%							
67	280 500,00 €	85%	49 500,00 €	15%	330 000,00 €	30%							
TOTAL	895 532,28 €	82%	198 200,84 €	18%	1 093 733,12 €	100%	TOTAL	982 113,44 €	83%	208 083,59 €	17%	1 190 197,03 €	100%

La structure de la section d'exploitation (fonctionnement) en dépense est principalement composée de frais d'amortissements comptables (chapitre 042) et de frais financiers (chapitre 66) soit 69 % des dépenses. Également en 2020, un reversement prévisionnel de 330 K€ au budget général (chapitre 67).

S'agissant des recettes de cette même section, elles se composent quasi exclusivement de revente de l'énergie (électricité, 15 % et biométhane, 85 %) au niveau du chapitre 75.

2-L'évolution de la section d'exploitation par rapport au compte administratif 2019

➤ Les principaux facteurs d'évolutions :

Dépenses d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION						
CHAPITRES	LIBELLES	CA 2019	BP 2020	CA 2020	VARIATION CA	%
O11	Charges à caractère général	9 141,10 €	10 300,00 €	8 038,66 €	- 1 102,44 €	-14%
O42	Dotations aux amortissements	586 359,55 €	587 835,55 €	587 835,55 €	1 476,00 €	0%
65	Autres charges de gestion courante	- €	2,00 €	1,42 €	1,42 €	100%
66	Charges financières	179 006,87 €	170 429,90 €	167 857,49 €	- 11 149,38 €	-7%
67	Reversement au budget principal	300 000,00 €	330 000,00 €	330 000,00 €	30 000,00 €	9%
		1 074 507,52 €	1 098 567,45 €	1 093 733,12 €	19 225,60 €	2%

En dépense, une augmentation sensible (+9 %) du reversement du budget énergie vers le budget principal par rapport à l'exercice 2019 (chapitre 67).

Recettes d'exploitation

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2019	BP 2020	CA 2020	VARIATION CA	%
OO2	Résultat d'exploitation N-1	189 105,94 €	139 773,13 €	139 773,13 €	- 49 332,81 €	-35%
O42	Amortissements subventions	36 898,38 €	36 898,38 €	36 898,38 €	- €	0%
75	Revente d'énergie	988 276,33 €	1 050 000,00 €	1 013 525,52 €	25 249,19 €	2%
					- €	
					- €	
TOTAL		1 214 280,65 €	1 226 671,51 €	1 190 197,03 €	24 083,62 €	2%

En recette, une légère hausse de notre production (+2 %) d'énergie renouvelable par rapport au compte administratif 2019 (chapitre 75).

3-Structure section d'investissement par types d'énergies compte administratif 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRES	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICTE	% CA TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRES	BIOMETAHNE	% CA TOTAL	ELECTRICTE	% BP TOTAL	TOTAL	%
040	- €	0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	8%	001	314 814,66 €	95%	16 569,19 €	5%	331 383,85 €	36%
16	375 000,00 €	86%	60 855,00 €	14%	435 855,00 €	92%	040	484 000,00 €	82%	103 835,55 €	18%	587 835,55 €	64%
21	- €		1 721,27 €	100%	1 721,27 €	0%							
TOTAL	375 000,00 €	79%	97 753,38 €	21%	472 753,38 €	100%	TOTAL	798 814,66 €	87%	120 404,74 €	13%	919 219,40 €	100%

En dépense d'investissement, la section se compose essentiellement de remboursement en capital de la dette existante (chapitre 16).
En recette de cette même section, la structure est constituée intégralement (hors résultat reporté) par les amortissements comptables (chapitre 040).

B-Etat de la dette BP énergie renouvelable 2020

PRETEUR ET N° EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUREE	TAUX	CRD DEBUT 2020	ANNUITE 2020			CRD FIN 2020
					CAPITAL	INTERET	ANNUITE	
CENTRE DE TRI / PANNEAUX								
CREDIT FONCIER 1015 704 P	1 250 000 €	20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	Taux fixe 4,99 % Rbst trim / k constant	730 263 €	60 855 €	37 047 €	97 902 €	669 408 €
TVME PROCESS								
CREDIT AGRICOLE BEI/ N° CO8232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	Taux fixe 2,35 % Rbst trim / K constant	5 625 000 €	375 000 €	131 031 €	506 031 €	5 250 000 €
	8 750 000 €		TOTAL	6 355 263 €	435 855 €	168 078 €	603 933 €	5 919 408 €

La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques du centre de tri). L'encours de la dette en début d'année 2020 s'élevait à 6.35 M€ pour atteindre 5.9 M€ à la fin d'année 2020

Synthèse des principaux faits marquants du CA « énergie renouvelable » 2020

- Augmentation sensible des recettes de revente d'électricité par rapport au compte administratif 2019 : + 2.4 %
- Augmentation sensible des recettes de biométhane par rapport au compte administratif 2019 : + 3.42 %
- Un reversement 2020 au budget principal de 330 K€ (300 K€ en 2019)
- Un excédent d'exploitation à fin 2020 de 96.46 K€
- Un excédent d'investissement à fin 2020 de 444.74 K€

2- Budget principal

Synthèse du compte administratif 2020 « budget principal »

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		9 919 114,74		2 034 305,09		11 953 419,83
Opérations de l'exercice	34 510 787,23	26 577 153,76	4 218 381,72	6 356 782,92	38 729 168,95	32 933 936,68
Résultat de l'exercice	7 933 633,47			2 138 401,20	5 795 232,27	
Totaux	34 510 787,23	36 496 268,50	4 218 381,72	8 391 088,01	38 729 168,95	44 887 356,51
Résultats de clôture		1 985 481,27		4 172 706,29		6 158 187,56
Restes à réaliser			1 506 518,86	10 237,50	1 506 518,86	10 237,50
Totaux cumulés	34 510 787,23	36 496 268,50	5 724 900,58	8 401 325,51	40 235 687,81	44 897 594,01
Résultats définitifs		1 985 481,27		2 676 424,93		4 661 906,20

Le compte administratif 2020 du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1.985 M€ et un excédent d'investissement de 2.676 M€ (restes à réaliser inclus) soit un excédent global cumulé de 4.661 M€ à fin 2020.

A-La section de fonctionnement

Afin de mieux comprendre le compte administratif « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières.

1-Vision globale par chapitre section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	CA 2020	CHAPITRES	CA 2020
O11	27 629 694,35 €	OO2	9 919 114,74 €
O12	1 402 031,27 €	O13	10 743,33 €
O42	4 486 819,38 €	O42	833 550,15 €
65	101 736,60 €	70	27 300,00 €
66	876 142,26 €	74	20 094 337,55 €
67	14 363,37 €	75	2 297 964,42 €
		77	3 313 258,31 €
TOTAL	34 510 787,23 €	SS TOTAL	36 496 268,50 €

2-Structures des principaux articles par chapitres en dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	ARTICLES	CA 2020	% CHAPITRES	% CA
011 - Charges à caractère général		27 629 694,35 €		80,1%
	611-Contrats d'exploitation	26 560 868,73 €	96,1%	77,0%
	63512-Taxes foncières-TVME-CT-RESS+ CVO	553 094,00 €	2,0%	
	6XXX-Autres articles	515 731,62 €	1,9%	
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 402 031,27 €		4,1%
042-Opérations d'ordres	68XXX-Amortissements	4 486 819,38 €		13,0%
65 - Autres charges de gestion courante		101 736,60 €		0,3%
	653X-Indemnités élus	50 015,99 €		
	657XX-Subventions versées	51 000,00 €		
	65XX-Autres	720,61 €		
66 - Charges financières	66XX-Intérêts d'emprunts	876 142,26 €		2,5%
67 - Charges exceptionnelles	67XX	14 363,37 €		0,0%
	Total	34 510 787,23 €		100,0%

Sur l'exercice 2020, les dépenses liées aux **contrats de prestations de services (article 611)** représentent **77%** des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD. Il s'agit de **contrats pluriannuels** :

- D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie,
- De location et rotation des bennes de déchèteries,
- De traitement des déchets sur des unités externes,
- ...

Les autres postes de dépenses les plus élevés sont les postes « **amortissements** » (**13%**) et « **charges financières** » (**2.5 %**). Ils correspondent à l'amortissement comptable des investissements réalisés lors de la construction des outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et des autres biens (composteurs, ...) ainsi qu'aux intérêts des emprunts contractés pour financer ces investissements.

Les **charges de personnels et autres charges de gestion** représentent, quant à eux, **4.4 %**. Elles correspondent aux charges de personnels (administratif, technique et gardiens de déchèteries), aux indemnités des élus et aux dépenses de fonctionnement courantes (communication, formation, etc.).

3-Structures des principaux articles par chapitres en recettes de fonctionnement

CHAPITRES	ARTICLES	CA 2020	% CHAPITRES	% CA
002 - Résultat de fonctionnement 2019		9 919 114,74 €		27,2%
013 - Atténuations de charges	6419-Remboursement salaire	10 743,33 €		0,0%
042-Opérations d'ordres	777-Amortissements subventions	833 550,15 €		2,3%
70 - Produits des services		27 300,00 €		0,1%
	70388-Passages en déchèterie pro Douaisis Agglo	14 800,00 €		
	7083-Location retourneur CVO	12 500,00 €		
74 - Dotations, subventions et participations		20 094 337,55 €		55,1%
	74758-contributions EPCI	15 150 255,55 €	75,4%	41,5%
	7478-Soutiens matériaux	4 944 082,00 €	24,6%	13,5%
75 - Autres produits de gestion courante		2 297 964,42 €	100,0%	6,3%
	7561-Reversement BP 2020 énergie	330 000,00 €	14,4%	0,9%
	7588-Valorisations matériaux	1 967 964,42 €	85,6%	5,4%
77 - Produits exceptionnels		3 313 258,31 €		9,1%
TOTAL		36 496 268,50 €		100,0%

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

- **Un excédent 2019** cumulé de fonctionnement 2019 de 9.91 M€, qui à permit d'équilibrer le budget primitif 2020
- **Les contributions** (article 74758) des agglomérations membres du SYMEVAD : **41.5%**

EPCI	COMPETENCES	CA 2020
CAHC	OBLIGATOIRE	5 075 917,92 €
DOUAISIS AGGLO	OBLIGATOIRE	7 020 495,60 €
OSARTIS MARQUION	OBLIGATOIRE	2 035 175,03 €
DOUAISIS AGGLO	FACULTATIVE	1 018 667,00 €
TOTAL		15 150 255,55 €

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du SYMEVAD et les recettes. La répartition entre les territoires se fait selon la population (pour les charges à caractère général) et en fonction des quantités de déchets (pour les charges de traitement des déchets).

- **Les soutiens des Eco-organismes** (article 7478) : Citeo, Ecofolio, EcoDDS, ... : **13.5%**
Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme.

Exemple : une tonne d'emballages plastique triée au centre de tri du SYMEVAD puis envoyé dans les filières de recyclage est soutenue financièrement à hauteur d'environ 600€/tonne par Citeo.

- **Les recettes de revente de matériaux (article 7558) : 5.4%**

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux (ferraille et cartons) issus des bennes de déchèteries, et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient en fonction des cours de ces matières sur les marchés nationaux et mondiaux. Ces recettes sont donc susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés de reprise bénéficient de prix plancher.

- **Les produits exceptionnels s'élèvent à 3.31 M€ au niveau du compte administratif 2020.**

Il s'agit essentiellement du dernier tiers de versement de l'indemnité transactionnelle liée au marché d'exploitation de notre unité TVME (3.30M€)

B-Evolutions des comptes administratifs 2019 et 2020

DEPENSES				
CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	VARIATION	%
011 - Charges à caractère général	16 838 655,54 €	27 629 694,35 €	10 791 038,81 €	64%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 406 001,49 €	1 402 031,27 €	- 3 970,22 €	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 345 210,91 €	4 486 819,38 €	141 608,47 €	3%
65 - Autres charges de gestion courante	95 305,09 €	101 736,60 €	6 431,51 €	7%
66 - Charges financières	978 732,80 €	876 142,26 €	- 102 590,54 €	-10%
67 - Charges exceptionnelles	1 644,82 €	14 363,37 €	12 718,55 €	773%
TOTAL	23 665 550,65 €	34 510 787,23 €	10 845 236,58 €	46%
RECETTES				
CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	VARIATION	%
013 - Atténuations de charges	14 951,51 €	10 743,33 €	- 4 208,18 €	-28,1%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	733 550,16 €	833 550,15 €	99 999,99 €	13,6%
70 - Produits des services	51 475,00 €	27 300,00 €	- 24 175,00 €	-47,0%
74 - Dotations, subventions et participations	19 587 163,97 €	20 094 337,55 €	507 173,58 €	2,6%
75 - Autres produits de gestion courante	2 609 777,62 €	2 297 964,42 €	- 311 813,20 €	-11,9%
77 - Produits exceptionnels	3 423 706,17 €	3 313 258,31 €	- 110 447,86 €	-3,2%
TOTAL	26 420 624,43 €	26 577 153,76 €	156 529,33 €	0,6%
Résultat exercice (R-D)	2 755 073,78 €	- 7 933 633,47 €	-10 688 707,25 €	-388,0%
Résultat reporté de fonctionnement N-1	7 481 184,78 €	9 919 114,74 €	2 437 929,96 €	32,6%
Résultat définitif	10 236 258,56 €	1 985 481,27 €	- 8 250 777,29 €	-80,6%

Le tableau ci-dessus retrace les évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitres entre le compte administratif 2020 et compte administratif 2019

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2020 augmentent de plus 46 % par rapport au compte administratif 2019.

Les recettes de fonctionnement du compte administratif 2020 sont stables par rapport à l'exercice 2019 (+ 0.6%).

S'agissant du résultat de clôture, il passe de 10.236 M€ (hors affectation de résultat) à fin 2019 à 1.985 à fin 2020, soit une consommation de plus de 80.6% de nos réserves. En effet, dans le cadre du vote du budget primitif 2020, il a été décidé de consommer une grande partie de cet excédent afin d'une part d'équilibrer le budget primitif 2020, et d'autre part de limiter l'augmentations des contributions de nos agglomérations membres sur l'exercice 2020.

1-Section de fonctionnement : Les principaux facteurs d'évolutions

Dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 - charges à caractère général : + 64 %**

C'est la part essentielle des coûts de fonctionnement supportés par le SYMEVAD (80.1%) du budget en 2020. Il s'agit principalement des **contrats de prestations de service** pour la gestion des déchets du territoire (article 611-77 % du budget).

La rémunération **des contrats de prestations de service** est en grande partie proportionnelle aux tonnages traités (part variable des marchés d'exploitation et prix à la tonne pour les prestations de traitement).

Ainsi, une évolution de + 64 % par au compte administratif 2019 soit 10.79 M€ sur le chapitre 011.

Les facteurs défavorables de cette évolution : + 11.72 M€

Le principal facteur défavorable, est lié à attribution au 1^{er} janvier 2020 du nouveau marché d'exploitation de notre unité TVME à l'entreprise SUEZ. De plus, outre l'augmentation des coûts d'exploitation, ce nouveau marché exclut le traitement d'une partie des refus du TVME. Le SYMEVAD prend donc désormais en charge ces coûts de traitement ainsi que l'élimination des encombrants (auparavant intégré dans le marché d'exploitation du TVME).

Ci-dessous l'incidence budgétaire de ce nouveau marché impactant à la fois les ordures ménagères résiduelles, ainsi que le traitement des encombrants.

	CA 2019		CA 2020		CA 2020/CA 2019
Contrat d'exploitation du TVME	7 508 815,24 €	Marché TIRU (2014-2019) / 76 030 tonnes traitées en 2019	12 137 181,96 €	Nouveau marché SUEZ (2020-2021) / 71 280 tonnes traitées en 2020	4 628 366,72 €
Traitement des refus	- €	Inclus dans le marché TIRU (2014-2019)	3 920 654,45 €	Non inclus dans le nouveau marché TVME- Prise en charge partielle par le SYMEVAD	3 920 654,45 €
Externalisation des OMR	475 668,02 €	5968 tonnes traitées en 2019	1 532 234,96 €	13660 tonnes traitées en 2020	1 056 566,94 €
Traitement des encombrants hors PAP	- €	Inclus dans le marché TIRU (2014-2019)	1 813 846,02 €	Non inclus dans le nouveau marché TVME- Prise en charge totale par le SYMEVAD	1 813 846,02 €
TOTAL	7 984 483,26 €		19 403 917,39 €		11 419 434,13 €

L'autre facteur impactant le chapitre 011, concerne l'exploitation de notre centre de tri des déchets emballages ménagers. Une augmentation de 303 K€ par rapport à 2019. Cette hausse est liée principalement à un apport supplémentaire de tonnages provenant de territoires extérieurs. En 2019, 1 595 tonnes traitées contre 3 613 tonnes traitées sur 2020. Il est à souligner que ces tonnages traités génèrent des recettes pour le syndicat, proportionnellement plus importantes que les dépenses.

Les facteurs favorables de cette évolution : -810 K€

- Paradoxalement, la crise sanitaire de 2020, a eu pour effet, de baisser les coûts financiers sur certaines filières de traitement de déchets. En effet, la fermeture des déchèteries lors du premier confinement et ralentissement de l'activité économique, c'est traduit par une baisse globale des tonnes traitées d'environ 6,5 %.

Tableau récapitulatif des coûts (dépenses) des déchets 2019/2020 par filières de traitement

SERVICES	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2020/ CA 2019
Traitement des ordures ménagères		7 984 483,26 €	17 590 071,36 €	9 605 588,10 €
Exploitation TVME	611 - Contrats d'exploitation	7 508 815,24 €	12 137 181,86 €	4 628 366,62 €
Externalisation des OMR	611 - Contrats d'exploitation	475 668,02 €	5 452 889,50 €	4 977 221,48 €
Traitement de la collecte sélective		2 769 940,02 €	3 073 553,34 €	303 613,32 €
Exploitation centre de tri	611 - Contrats d'exploitation	2 769 940,02 €	3 073 553,34 €	303 613,32 €
Traitement des déchets verts		951 211,26 €	840 138,09 €	- 111 073,17 €
Exploitation CVO	611 - Contrats d'exploitation	842 524,51 €	816 379,31 €	- 26 145,20 €
Externalisation des déchets verts	611 - Contrats d'exploitation	108 686,75 €	23 758,78 €	- 84 927,97 €
Traitement des encombrants hors déchèteries		941 286,58 €	894 247,43 €	- 47 039,15 €
Exploitation ressourcerie	611 - Contrats d'exploitation	203 304,54 €	190 041,26 €	- 13 263,28 €
Traitement des encombrants en porte en porte	611 - Contrats d'exploitation	737 982,04 €	704 206,17 €	- 33 775,87 €
Traitement des déchets en déchèteries		2 544 754,81 €	3 709 422,08 €	1 164 667,27 €
Rotations des déchets en déchèteries	611 - Contrats d'exploitation	1 899 880,81 €	1 409 707,03 €	- 490 173,78 €
Traitement des encombrants en déchèteries	611 - Contrats d'exploitation	- €	1 813 846,02 €	1 813 846,02 €
Traitement du bois en déchèteries	611 - Contrats d'exploitation	315 992,44 €	255 660,78 €	- 60 331,66 €
Traitement de l'amiante en déchèteries	611 - Contrats d'exploitation	27 771,16 €	27 762,09 €	- 9,07 €
Traitement des DMS en déchèteries	611 - Contrats d'exploitation	210 932,27 €	138 367,96 €	- 72 564,31 €
Traitement des gravats en déchèteries	611 - Contrats d'exploitation	90 178,13 €	64 078,20 €	- 26 099,93 €
Gestion du haut de quai en déchèteries		455 319,48 €	453 436,33 €	- 1 883,15 €
Gestion du haut de quai Douaisis AGGLO	611 - Contrats d'exploitation	455 319,48 €	453 436,33 €	- 1 883,15 €
TOTAL		15 646 995,41 €	26 560 868,63 €	10 915 756,37 €

Les autres postes de dépenses (service général, prévention communication) évoluent peu et nous constatons, pour la section de fonctionnement 2020, une augmentation des dépenses globales de l'ordre de 10,08 M€ par rapport au compte

administratif 2019. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement 2020 s'élève à 95 %.

Recettes de fonctionnement

- **Chapitre 042-Amortissement comptable des subventions : + 13.6 %**

Unités	CA 2019	CA 2020	Evolution %
TVME	427 508,41 €	527 508,41 €	
CENTRE DE TRI	257 047,55 €	257 047,55 €	
RESSOURCERIE	48 994,21 €	48 994,21 €	
TOTAL	733 550,17 €	833 550,17 €	13,6%

- **Chapitre 74-Soutiens des éco-organismes et contributions des agglomérations : + 2.6 %**

	Compte	CA 2019	CA 2020	Evolution
Soutiens des éco-organismes	7478	5 614 940,76 €	4 944 082,00 €	-11,9%
Subvention TZTZG	7478	183 136,36 €	- €	-100,0%
Contributions obligatoires	74758	12 770 389,92 €	14 131 588,55 €	10,7%
Contributions à la carte (haut de quai)	74758	1 018 666,93 €	1 018 667,00 €	0,0%
TOTAL		19 587 133,97 €	20 094 337,55 €	2,6%

Soutiens des éco-organismes : -670 K€

Une baisse des **soutiens des éco-organismes** de plus 11% par rapport à 2019. Cette diminution est due à l'encaissement tardif du soutien Citeo 2017 (multi matériaux) sur 2019 (661 K€). Cette recette aurait dû être encaissée sur l'exercice 2018, expliquant ainsi la baisse entre l'année 2019 et 2020

Subvention prévention : -183 K€

En 2019, encaissement du solde de la subvention du programme **Territoire Zéro Gaspi Zéro Déchets** (liées aux actions de prévention entre 2015 et 2019). En 2020, dans le cadre du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**, (PLPDMA : 2020 à 2025), aucune aide n'a été accordée pour ce nouveau programme de prévention devenu obligatoire d'un point de vue règlementaire, ceci expliquant la disparition des subventions.

Contributions des EPCI membres : +1.36 M€

Les **contributions de nos EPCI membres**, ont subi une augmentation de plus 10 % entre l'année 2019 et 2020, soit 1.36 M€. En effet, l'augmentation des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2020 (+10.08 M€), a conduit le syndicat à relever ce poste de recette afin d'obtenir l'équilibre financier du budget 2020.

Pour rappel, dans le cadre du vote du budget primitif 2020, il a été décidé de consommer une grande partie des excédents 2019 (8.25 M€), afin de minorer temporairement les contributions 2020 de nos agglomérations membres.

Chapitre 75-Valorisation des matériaux et reversement du budget énergie :

SERVICES	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2020/ CA 2019
Traitement des ordures ménagères		255 000,00 €	280 500,00 €	25 500,00 €
Exploitation TVME	7561-Reversement budget énergie	255 000,00 €	280 500,00 €	25 500,00 €
Traitement de la collecte sélective		2 116 502,51 €	1 845 639,12 €	- 270 863,39 €
Exploitation centre de tri	7561-Reversement budget énergie	45 000,00 €	49 500,00 €	4 500,00 €
	7588-Facturation vide de tri	262 514,46 €	592 970,79 €	330 456,33 €
	7588-Valorisation matières	1 808 988,05 €	1 203 168,33 €	- 605 819,72 €
Traitement des déchets verts		16 229,49 €	15 332,44 €	- 897,05 €
Valorisation compost	7588-Valorisation matières	16 229,49 €	15 332,44 €	- 897,05 €
Traitement des déchets en déchèteries		203 668,69 €	143 687,09 €	- 59 981,60 €
Valorisation ferrailles	7588-Valorisation matières	203 668,69 €	131 750,04 €	- 71 918,65 €
Valorisation batteries	7588-Valorisation matières	- €	11 937,05 €	11 937,05 €
TOTAL		2 591 400,69 €	2 285 158,65 €	- 306 242,04 €

Traitement de la collecte sélective : -270 K€

Les reventes de matériaux valorisables (plastique, papier, carton aluminium, acier, verre) sont soumises à des variations liées au marché. En effet, les prix de reprise des industries du recyclage s'adosent à des « mercuriales » évoluant mensuellement.

La crise sanitaire de 2020, cause de ralentissement de l'économie mondiale, a eu pour effet une chute des cours des matériaux de reprise sur l'exercice 2020. Ainsi, les recettes de valorisations matières issues de la collecte sélective ont chuté de plus 33.5 % soit **une baisse de 605 K€** par rapport à l'année 2019.

S'agissant de la facturation du vide de tri, comme évoqué dans le bloc « dépenses de fonctionnement », la gestion des apports des communes extérieures, a généré également une recette pour le syndicat. En 2019, 1 595 tonnes traitées contre 3 613 tonnes traitées sur 2020, soit **une augmentation de 330 K€** sur ce poste de recette.

Traitement des déchets en déchèteries : -60 K€

Comme pour les reventes de matériaux issues de la collecte sélective, la crise sanitaire de 2020 a également impacté la valorisation des déchets en déchèteries. Une baisse de 60 K€ par rapport à 2019 impactant majoritairement la valorisation ferrailles.

- Chapitre 77-produits exceptionnels : -110 K€

Une baisse de 3.2 % sur ce poste entre 2020 et 2019.

La quasi-totalité de cette exécution budgétaire est liée, au protocole transactionnel qui a été signé entre la société DALKIA (exploitant du TVME) et le SYMEVAD durant l'année 2018. Octroyant ainsi, au syndicat, une indemnité de plus 9.9 M€ au titre du préjudice subi dans la cadre du marché de conception-réalisation-exploitation de notre unité TVME. Un échéancier conclut sur 3 ans de 2018 à 2020, avec un versement de 3.3 M€ chaque année.

Sur l'exercice 2019, plusieurs encaissements de recettes exceptionnelles (bonus écologique, remboursement CSD, sinistres...) pour un montant approximatif de 108 K€, expliquant ainsi l'évolution négative entre l'année 2020 et 2019.

En résumé, pour les recettes de fonctionnement, une hausse de 156 K€ par rapport à l'année 2019. Cette hausse se traduit d'une part, par une baisse des recettes à hauteur de 1.63 M€ (valorisations, éco-organismes...) et d'autre part par une augmentation des recettes de l'ordre de 1.78 M€ (contributions des EPCI, vide de tri...). Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement 2020 s'élève à 100.5 %.

2-Section de fonctionnement : Evolutions couts nets des déchets 2019-2020

La présentation des coûts nets (recettes – dépenses) par service n'est pas une présentation comptable mais émane de la comptabilité analytique. Elle permet de visualiser les coûts en fonction de la typologie des déchets et des filières employées.

Le tableau présenté ci-dessous permet ainsi de connaître le coût et l'évolution pour chaque filière de traitement ou services.

	CA 2019	CA 2020	Evolutions	%
Traitement des ordures ménagères	- 11 047 999,62 €	- 20 534 711,11 €	- 9 486 711,49 €	85,87%
Traitement de la collecte sélective	3 897 278,10 €	2 641 926,74 €	- 1 255 351,36 €	-32,21%
Traitement des déchets verts	- 1 628 194,62 €	- 1 508 593,67 €	119 600,95 €	-7,35%
Traitement des encombrants hors déchèteries	- 1 082 276,31 €	- 1 033 984,54 €	48 291,77 €	-4,46%
Traitement des déchets en déchèteries	- 2 346 828,52 €	- 3 666 564,12 €	- 1 319 735,60 €	56,23%
Haut de quai Douaisis aggro	- 1 002 129,80 €	- 1 057 387,30 €	- 55 257,50 €	5,51%
Service prévention	- 125 937,50 €	- 291 535,53 €	- 165 598,03 €	131,49%
Service communication	- 82 183,56 €	- 72 637,77 €	9 545,79 €	-11,62%
Service général	- 925 451,44 €	- 870 141,92 €	55 309,52 €	-5,98%
Sous total	- 14 343 723,27 €	- 26 393 629,22 €	- 12 049 905,95 €	84,01%
Indemnité TIRU	3 309 740,20 €	3 309 740,20 €	- €	0,00%
Sous total	- 11 033 983,07 €	- 23 083 889,02 €	- 12 049 905,95 €	109,21%
Contributions agglomérations	13 789 056,85 €	15 150 255,55 €	1 361 198,70 €	9,87%
Résultat de l'exercice hors excédent	2 755 073,78 €	- 7 933 633,47 €	- 10 688 707,25 €	-387,96%
	Positif	Négatif		

3-Section de fonctionnement : Evolutions de l'excédent de fonctionnement

Le tableau ci-dessous permet de suivre l'évolution de l'excédent de fonctionnement.

	CA 2019	CA 2020	Evolutions	%
Résultat de l'exercice	2 755 073,78 €	- 7 933 633,47 €	-10 688 707,25 €	-387,96%
Résultat reporté exercice N-1	7 481 184,78 €	9 919 114,74 €	2 437 929,96 €	32,59%
Résultat de l'exercice	10 236 258,56 €	1 985 481,27 €	- 8 250 777,29 €	-80,60%
Affectation de résultat	- 317 143,82 €	- €		
Resultat reporté après affectation de résultat	9 919 114,74 €	1 985 481,27 €	- 7 933 633,47 €	-79,98%

A fin 2019, un excédent de fonctionnement constatée à hauteur de 10,236 M€. Une affectation de résultat sur les excédents 2019 à hauteur de 317 K€ permettant d'autofinancer une partie des investissements 2020, soit une reprise de résultat de fonctionnement constatée en début d'année 2020 de 9.919 M€.

L'exercice 2020 fait apparaître une consommation de l'excédent de fonctionnement de plus 7.933 M€, qui se révèle un peu moins élevée que les prévisions budgétaires initiales. Comme évoqué antérieurement, cette consommation à permis de limiter la hausse des contributions de nos agglomérations sur le budget 2020.

Ainsi, à fin 2020, le résultat de fonctionnement s'élève donc à 1.98 M€ toutes compétences confondues.

4-Section de fonctionnement : Evolutions des couts et des résultats par compétences

	CA 2019	CA 2020	Evolutions	%
Couts nets hors contributions	- 11 033 983,07 €	- 23 083 889,22 €	- 12 049 906,15 €	109,21%
Compétence obligatoire	- 10 031 853,27 €	- 22 026 501,72 €	- 11 994 648,45 €	119,57%
Compétence facultative	- 1 002 129,80 €	- 1 057 387,50 €	- 55 257,70 €	5,51%
Contributions agglomérations	13 789 056,85 €	15 150 255,55 €	1 361 198,70 €	9,87%
Compétence obligatoire	12 770 389,92 €	14 131 588,55 €	1 361 198,63 €	10,66%
Compétence facultative	1 018 666,93 €	1 018 667,00 €	0,07 €	0,00%
Résultat reporté N-1	7 481 184,78 €	9 919 114,74 €	2 437 929,96 €	32,59%
Compétence obligatoire	7 075 297,31 €	9 813 833,96 €	2 738 536,65 €	
Compétence facultative	405 887,47 €	105 280,78 €	- 300 606,69 €	
Résultat de clôture de l'exercice	10 236 258,56 €	1 985 481,07 €	- 8 250 777,49 €	-80,60%
Compétence obligatoire	9 813 833,96 €	1 918 920,79 €	- 7 894 913,17 €	-80,45%
Compétence facultative	422 424,60 €	66 560,28 €	- 355 864,32 €	-84,24%
Affectation de résultat	- 317 143,82 €	- €		
Compétence obligatoire	- €	- €		
Compétence facultative	- 317 143,82 €	- €		
Résultat de clotûre après affectation de résultat	9 919 114,74 €	1 985 481,07 €	- 7 933 633,67 €	-79,98%
Compétence obligatoire	9 813 833,96 €	1 918 920,79 €	- 7 894 913,17 €	-80,45%
Compétence facultative	105 280,78 €	66 560,28 €	- 38 720,50 €	-36,78%

NB / coût négatif = besoin ; coût positif = ressource

B-La section d'investissement

1-Structure de la section d'investissement

Afin de mieux comprendre le compte administratif « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières pour la section d'investissement.

DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRE	RAR 2020	CA 2020	TOTAL CA 2020	% CA	CHAPITRE	RAR 2020	CA 2020	TOTAL CA 2020	% CA
040 - Opérations d'ordre	- €	833 550,15 €	833 550,15 €	15%	001 - Excédent d'investissement reporté	- €	2 034 305,09 €	2 034 305,09 €	24%
041 - Opérations patrimoniales		9 680,52 €	9 680,52 €	0%	040 - Opérations d'ordre	- €	4 486 819,38 €	4 486 819,38 €	53%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	2 942 672,72 €	2 942 672,72 €	51%	041 - Opérations patrimoniales		9 680,52 €	9 680,52 €	0%
20 - Immobilisations incorporelles	82 600,00 €	54 899,50 €	137 499,50 €	2%	10 - Affectation de résultat 2019		317 143,82 €	317 143,82 €	4%
21 - Immobilisations corporelles	1 123 918,86 €	377 578,83 €	1 501 497,69 €	26%	13 - Subventions d'investissement	10 237,50 €	1 543 139,20 €	1 553 376,70 €	18%
23 - Immobilisations en cours	300 000,00 €	- €	300 000,00 €	5%				- €	
TOTAL	1 506 518,86 €	4 218 381,72 €	5 724 900,58 €	100%	TOTAL	10 237,50 €	8 391 088,01 €	8 401 325,51 €	100%

A fin 2020, un excédent d'investissement de 2.676 M€ restes à réaliser inclus. Ce résultat s'explique par la non -réalisation de certains travaux liés à la crise sanitaire de 2020.

2-Section d'investissement : les principaux chapitres

Dépenses d'investissement :

- **Chapitre 040-Amortissement comptable des subventions : 15 %**

Ce chapitre concerne l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Unités	CA 2019	CA 2020	Evolution %
TVME	427 508,41 €	527 508,41 €	
CENTRE DE TRI	257 047,55 €	257 047,55 €	
RESSOURCERIE	48 994,21 €	48 994,21 €	
TOTAL	733 550,17 €	833 550,17 €	13,6%

- **Chapitre 16-Emprunts : 51 %**

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts mobilisés liés à la construction de nos unités de traitement.

UNITES	CA 2020	CA 2020	Evolution %
TVME	1 916 519,47 €	1 924 815,00 €	0,43%
CENTRE DE TRI	672 364,96 €	400 000,00 €	-40,51%
RESSOURCERIE	30 034,17 €	31 536,00 €	5,00%
CVO	583 257,36 €	586 321,72 €	0,53%
TOTAL	3 202 175,96 €	2 942 672,72 €	-8,10%

- **Les chapitres 20, 21, 23 : 34 %**

Ces différents chapitres concernent des études liées à nos futurs investissements (chapitre 20), de l'acquisition de biens meubles et immeubles (chapitre 21), et enfin des travaux de construction en cours (chapitre 23).

Tableau synthétique des investissements par chapitre et service pour l'année 2020 (RAR inclus).

SERVICE	NATURE	CHAPITRE 20	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23	TOTAL
GENERAL	Matériels informatique (serveurs et pc)		55 979,55 €		
PREVENTION	Matériels de compostage		49 395,10 €		
COMMUNICATION	Refonte site internet	3 240,00 €			
CENTRE DE TRI	Etudes et AMO extension des consignes de tri	35 995,00 €			
	Travaux divers centre de tri		18 741,00 €		
TVME	Etudes et AMO construction station d'épuration traitement (STEP)	55 317,50 €			
	Etude faisabilité chaufferie CSR	40 800,00 €			
	DGD TVME et rachat des pièces		883 440,32 €		
	Amélioration bâtiment TVME-Passerelles accessibilité			300 000,00 €	
RESSOURCERIE	Travaux divers	2 147,00 €	5 695,00 €		
CVO	Participation travaux réseaux : convention Maitre ouvrage déléguée avec Osartis		259 352,36 €		
	Travaux CVO		121 137,88 €		
DECHETERIES	Colonnes à verres		21 900,00 €		
	Conteneurs D3E		34 000,00 €		
HAUT DE QUAI DOUAISIS	Matériels informatique		3 816,23 €		
	Signalétiques déchèteries		14 415,16 €		
	Travaux de restauration des stations de refoulement déchèterie de sin le noble		33 625,00 €		
TOTAL		137 499,50 €	1 501 497,60 €	300 000,00 €	1 938 997,10 €

Recettes d'investissement :

- **Chapitre 001-Excédent d'investissement reporté : 24 %**

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2019, repris dans l'exercice budgétaire 2020 (2.03 M€).

- **Chapitre 040-Amortissement comptable : 53 %**

Cette inscription concerne l'amortissement comptable de notre actif. (génère une dépense en section de fonctionnement)

- **Chapitre 13-Subventions d'investissement reçues : 18 %**

Dans l'exécution budgétaire 2020, encaissement du solde de la subvention d'équipement de notre unité TVME (1.5 M€)

3-Section d'investissement : Etat de la dette

Ogranisme prêteur et numéro d'emprunt	Nominal	Durée	Taux	CRD début d'année	Annuité 2020			CRD fin d'année
					Capital	Intérêt	Annuité	
CENTRE DE COMPOSTAGE VITRY EN ARTOIS								
Caisse d'épargne N° 20120321 (CVO SIN LE NOBLE) mise à disposition	1 376 871 €	20 ans 25/12/04 au 25/12/2024	Taux fixe 4,03 % ANNUUEL	475 235 €	88 322 €	19 152 €	107 474 €	386 913 €
Banque Postale N° MON515804EUR	2 250 000 €	25 ans 01/10/2017 au 01/07/2042	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	2 047 500 €	90 000 €	35 845 €	125 845 €	1 957 500 €
CREDIT AGRICOLE N°10000500058	3 250 000 €	25 ans 10/10/2017 au 10/07/2042	Taux fixe 1,68 % Rbst trim /K constant	2 957 500 €	130 000 €	48 867 €	178 867 €	2 827 500 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N°MON523777EUR	2 100 000 €	10 ans 01/12/2018 au 01/09/2028	Taux fixe 0,99 % Rbst trim /K constant	1 837 500 €	210 000 €	17 412 €	227 412 €	1 627 500 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N°MON523779EUR	1 700 000 €	25 ans 01/12/2018 au 01/09/2043	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	1 615 000 €	68 000 €	28 293 €	96 293 €	1 547 000 €
TOTAL EMPRUNT CVO	10 676 871 €			8 932 735 €	584 322 €	149 548 €	735 890 €	8 346 413 €
RESSOURCERIE								
Crédit agricole Emprunt transféré-N° 99142247255	700 000 €	20 ans 01/12/07 au 01/12/2026	Taux fixe 3,99%	256 765 €	31 536 €	10 245 €	41 781 €	225 229 €
CENTRE DE TRI								
Société générale Emprunt Tirage n° 1 -N° 18107/001	1 500 000 €	20 ans 22/03/2009 au 22/12/2029	Taux fixe 4,0612 % Remb k et Int trimestriel / K constant	750 000 €	75 000 €	29 376 €	104 376 €	675 000 €
Société générale Emprunt Tirage n° 2 - N° 18107/001/004	6 500 000 €	20 ans 30/08/2010 au 30/07/2030	Taux fixe 3,26 % Remb k trim / int mensuel / K constant	3 493 750 €	325 000 €	109 960 €	434 960 €	3 168 750 €
TOTAL EMPRUNT CENTRE DE TRI	8 000 000 €			4 243 750 €	400 000 €	139 336 €	539 336 €	3 843 750 €
TVME								
Caisse d'épargne Dossier n° 8300013	3 000 000 €	15 ans 25/02/2013 au 25/02/2028	Taux fixe 4,37 % Mensuel	1 888 174 €	194 361 €	78 651 €	273 012 €	1 693 813 €
CDC N° 531071	23 000 000 €	22 ans 01/09/2015 au 01/06/2037	Taux variable / Ilvret A + 1 % trimestriel / K constant	18 295 454 €	1 045 455 €	278 351 €	1 323 805 €	17 249 999 €
Société générale N° 6771438	5 000 000 €	20 ans 31/10/2015 au 31/10/2034	Taux fixe 2,298 % Rbst annuel / K constant	3 750 000 €	250 000 €	87 611 €	337 611 €	3 500 000 €
Caisse d'épargne BEI / N° 20140247	7 500 000 €	20 ans 31/03/2015 au 31/12/2034	Taux fixe 2,37 % Rbst trim /K constant	5 625 000 €	375 000 €	129 980 €	504 980 €	5 250 000 €
Banque Postale N° MON515803EUR	700 000 €	15 ans 01/10/2017 au 01/07/2032	Taux fixe 1,28 % Rbst trim /K constant	595 000 €	46 667 €	7 392 €	54 059 €	548 333 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N° MON523778EUR/0522628/001	200 000 €	15 ans 01/09/2019 au 01/09/2033	Taux fixe 1,37 % Annuel /K constant	186 667 €	13 333 €	2 557 €	15 891 €	173 334 €
TOTAL EMPRUNT TVME	39 400 000 €			30 340 295 €	1 924 815 €	584 542 €	2 509 357 €	28 415 480 €
TOTAL EMPRUNT	58 776 871 €			43 773 545 €	2 942 673 €	883 692 €	3 826 365 €	40 830 872 €

L'encours de dette au 01/01/2020, s'élevait à 43.77 M€ pour atteindre 40.83 M€ au 31/12/2020.

Aucun nouvel emprunt mobilisé sur l'année 2020.

Le ratio de désendettement 2020 est égal à -13.2 ans

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Le ratio de désendettement négatif en 2020 s'explique par la consommation de près de 7.93 M€ d'excédents antérieurs pour financer l'équilibre de la section de fonctionnement.

La hausse des contributions attendue dès 2021 devrait rééquilibrer ce ratio.

La durée de vie résiduelle de la dette est d'environ 14 ans et 11 mois.

L'ensemble des emprunts correspondent à une classification A1 selon charte GISSLER. Le syndicat n'a donc aucun risque au niveau de sa dette.

Synthèse des principaux faits marquants du CA « budget général »

- Une augmentation des coûts nets de fonctionnement de plus 109 % par rapport à 2019 hors contributions des agglomérations membres et hors consommations des réserves de fonctionnement. Le principal facteur de cette évolution concerne le nouveau marché d'exploitation du TVME, et dans une moindre mesure la diminution des recettes de valorisation des emballages
- Augmentation des contributions des agglomérations membres de 10 % par rapport à 2019 permettant de financer une partie de l'augmentation des coûts nets de fonctionnement 2020.
- Variation de l'excédent de fonctionnement par rapport à 2019 : - 79.98 %. Variation liée essentiellement au respect de l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement, soit une consommation de nos réserves de fonctionnement à hauteur de 8.25 M€ pour l'exercice 2020. Ce qui a permis de financer en grande partie l'augmentation des coûts nets de fonctionnement.
- Résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2020 : 1.985 M€
- Résultat de clôture d'investissement (RAR inclus) au 31 décembre 2020 : 2.676 M€

Contributions des agglomérations

Le SYMEVAD ne peut bénéficier d'une fiscalité propre puisque la mise en œuvre des différents modes de financement de la gestion des déchets (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, REOM ou Budget général), reste du ressort des agglomérations membres qui ont conservé la compétence collecte. La différence entre les dépenses et les recettes « commerciales » est donc prise en charge par les contributions des agglomérations membres.

Ces contributions sont calculées à l'habitant pour les charges fixes et les autres charges (traitement des déchets, rotations des déchèteries etc) sont calculées de manière proportionnelle en fonction des tonnages produits par chaque agglomération.

Pour la Compétence obligatoire :

Collectivité	contribution 2020 en € HT	Population (nbre d'hab*)	€HT/an/hab
Douaisis Agglo	11 080 293	151 314	73,23
CAHC	9 811 908	126 796	77,38
CC Osartis Marquion	3 222 903	42 685	75,50

**Population totale au 01/01/2020*

Pour la Compétence à la carte :

La contribution de Douaisis Agglo au SYMEVAD pour la compétence à la carte « haut de quai des déchèteries » pour l'année 2020 a été de 1 018 667 € HT.

Coûts nets de traitement
par type de déchets

Ordures Ménagères Résiduelles

226,5 € HT/tonne

Encombrants
97,5 € HT/tonne

Déchets verts

53,5 € HT/tonne

Collecte Sélective

+242 € HT/tonne hors recettes
- 48 € HT/tonne avec recettes (cout négatif)

Ce rapport est établi conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « Développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

SYndicat Mixte d'Elimination
et de VALorisation des Déchets



60, rue Mirabeau Prolongée
CS 10 014
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél : 03 21 74 35 99



www.symeivad.org



SYMEVAD